

## SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

SEANCE DU 28 octobre 2013

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues conseillères et conseillers généraux, Mesdames et Messieurs de la presse et du public, je vous prie de prendre place s'il-vous-plaît.

Je vous souhaite la bienvenue et ouvre cette séance extraordinaire du conseil général de Collombey-Muraz du 28 octobre 2013.

Le conseil général a été convoqué par courrier individuel du 11 octobre 2013, soit dans le délai réglementaire de 15 jours. La présente séance a été annoncée, avec son ordre du jour, au pilier public, sur le site internet communal et aux médias, par les soins du secrétaire municipal.

Il y a un certain nombre de personnes que je dois excuser ce soir. Pour le conseil général, pour le PDC, Eric Lattion, Anne-Lise Norton, Alain Valvona. Pour le PLR, Alexis Turin. Pour l'Alliance de Gauche, Véronique Auchère Chervaz, Madeleine Delarze. Madeleine Delarze a eu un accident au pied, elle ne peut pas assister donc ce soir. Normalement elle travaille comme scrutatrice. Alors d'après notre règlement, c'est la cheffe de groupe qui la remplacera comme scrutatrice.

Pour le conseil municipal, on va siéger comme ça. Olivier Turin n'est pas là ce soir ?

Alors le conseil municipal est là, incorpore. Je cède maintenant la parole à Samuel Rouiller, pour l'appel nominatif des conseillers généraux et vous prie de répondre « présent », à l'appel de votre nom.

**Intervention de M. Samuel Rouiller :** Bonsoir, veuillez excuser mon enrouement. Je vais faire au mieux.

Angst Stéphane	Présent
Auchère Chervaz Véronique	Excusée
Bétrisey Nicole	Présente
Borgeaud Jacques	Présent
Clay Robert	Présent
Clerc Laurent	Présent
Corminboeuf Laurent	Présent
Cottet Pascal	Présent
Cottet Bugnon Véronique	Présente
Cretton Nathalie	Présente
Delaloye Gilles	Présent
Delarze Madeleine	Excusée
Fontannaz Bertrand	Présent
Gay Bernard	Présent
Gex-Fabry Alexis	Présent
Gex-Fabry Romain	Présent
Hohenauer-Udriot Maryline	Présente
Joris Guillaume	Absent
Kilchenmann Jürg	Présent
Knubel Natercia	Présente
Lattion Eric	Excusé
Mariaux Joël	Présent
Moerch Philippe	Présent
Morisod David	Présent

Norton Anne-Lise	Excusée
Parvex Romain	Présent
Perret Cédric	Présent
Rhyner Roger	Présent
Rouiller-Monay Jean-Pierre	Présent
Rouiller-Monay Samuel	Présent
Sallin Didier	Présent
Schmid Daniel	Présent
Schönmann Alain	Présent
Sotillo José	Présent
Turin Alexis	Excusé
Turin Diane	Présente
Turin Pierre	Présent
Valvona Alain	Excusé
Vanay Guillaume	Présent
Vannay Damien	Présent
Vannay Jérôme	Présent
Vieux Cédric	Présent
Vieux Edgar	Présent
Vuille Côme	Présent
Zürcher Cédric	Présent

Merci.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Le décompte fait état de 37 conseillers présents. Le quorum est donc atteint et nous pouvons valablement délibérer.

Je vous fais part d'un certain nombre de communications. Je rappelle que la séance de ce jour est une séance extraordinaire, dont l'objet principal est l'adoption du règlement communal d'organisation. Le bureau a fixé la séance ce soir, de telle manière que la votation sur le ROC puisse être programmée en même temps que les votations fédérales des 23 et 24 novembre 2013. Ce qui permet de faire une économie de Fr. 5'000.- à Fr. 10'000.- L'interpellation de Nathalie Cretton concernant les normes anti-bruits, a été mise à l'ordre du jour car le conseil municipal n'avait pas pu la traiter lors de la dernière séance. Le postulat pour la mobilité douce et la sécurité dans les rues du Narzon et des Perce-Neige, et le postulat pour un plan de quartier qui intègre la qualité de vie et le bien-être des habitants de Collombey, seront examinés lors de la prochaine séance du bureau. Je vous informe que j'ai reçu 2 nouveaux postulats. Le 1<sup>er</sup> a été déposé le 26 octobre 2013 par le groupe PDC. Le postulat a pour objet « Les zones industrielles sur notre commune » et sera examiné lors de la prochaine séance du bureau. Le postulat déposé par le groupe PLR porte sur « pour plus de places de parc autour des terrains de sport ». Le postulat sera également examiné lors de la prochaine séance du bureau.

### Approbation de l'ordre du jour

Le point 1 étant passé, je passe à l'approbation de l'ordre du jour. Vous avez vu que l'ordre du jour comporte 8 points. Il est actuellement affiché au beamer. Vous l'avez tous reçu.

Est-ce que quelqu'un demande la lecture de l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas.

Est-ce qu'il y a des demandes de modifications ? Oui ?

**Intervention de M. Gilles Delaloye :** Gilles Delaloye. Ce n'est pas une modification, c'est juste une question de compréhension. Après avoir parcouru le règlement qu'on a approuvé au moins de février, je remercie d'ailleurs le bureau de nous l'avoir transmis, j'ai remarqué une petite divergence avec l'article 25 du règlement. En effet, cet article nous dit, si j'ai bien compris, qu'il faut d'abord donner la parole au conseil

municipal, et ensuite au rapport de la commission. Et après discussion de ce rapport, s'il y a lieu, nous devons passer au vote de l'entrée en matière. Mais sur l'ordre du jour au point 4, nous trouvons d'abord le rapport de la commission, puis la présentation de l'exécutif. Le vote de l'entrée en matière n'y figure pas et puis, selon l'article 28, il est inscrit que nous devons passer à la discussion seulement après le vote de l'entrée en matière. Est-ce que cette rocade est volontaire ? Merci de m'éclairer.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Alors pour l'entrée en matière, nous en avons discuté déjà, l'entrée en matière quand le bureau a vu, quand il y a eu la motion de l'entrée en matière, a déjà été examinée. Et puis l'autre, je n'ai pas bien compris. Vous voulez proposer de changer d'abord la présentation de l'exécutif, c'est ce que vous voulez proposer ou pas ?

**Intervention de M. Gilles Delaloye :** Non, pas du tout, je pose juste la question parce que selon notre règlement, c'est marqué le contraire. Alors je ne sais pas si c'est volontaire pour une question de compréhension, ou bien je ne sais pas. C'était juste pour savoir parce que vu que dans le règlement c'est marqué dans l'autre sens et bien comme ça, faire chaque fois à l'envers c'est... je pense que ça ne change pas grand-chose de mettre avant ou après mais au moins faire comme c'est marqué quoi !

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Alors donnez-moi voir juste le n° d'article du règlement ?

**Intervention de M. Gilles Delaloye :** le 25. Il y a l'article 1 qui dit : le président introduit chaque objet et donne une 1<sup>ère</sup> parole au représentant du conseil municipal. Puis après, le 2, il dit : Après lecture du rapport de commission, s'il y a lieu, le président met en discussion et vote l'entrée en matière puis, en cas d'approbation, il ouvre la discussion de détails. C'est ces 2 points là qui me turlupinent.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Alors d'abord 1 : c'est l'entrée en matière. Le président introduit chaque objet et donne une 1<sup>ère</sup> parole au représentant du conseil municipal. C'est quand c'est à l'entrée en matière. Si on veut bien. L'entrée en matière a déjà eu lieu à la 1<sup>ère</sup> séance. Après lecture du rapport de commission, rapport de commission ad hoc, s'il y a lieu, le président met en discussion et vote l'entrée en matière puis, s'il y a lieu. Donc s'il n'y a pas lieu, on ne le met pas ! Puis, en cas d'approbation, il ouvre la discussion de détails. Donc, c'est une question d'interprétation. Le bureau l'a mis comme ça, est-ce que vous demandez une modification de cet ordre du jour ?

**Intervention de M. Gilles Delaloye :** Si pour tout le monde c'est clair, moi je n'avais pas compris le truc comme ça, mais c'est bon.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** C'est bon, merci. Y a-t-il d'autres demandes ? Si ce n'est pas le cas, je considère l'ordre du jour comme accepté. Sauf si quelqu'un fait opposition. Ce n'est pas le cas, nous pouvons passer au point 3 de l'ordre du jour.

### **3. Approbation des procès-verbaux de la séance du 17 juin 2013**

Il y a 2 procès-verbaux à approuver. 1 procès-verbal mot-à-mot et un procès-verbal décisionnel. Je remercie Samuel Rouiller et l'administration communale pour la rédaction de ces procès-verbaux. S'agissant du procès-verbal mot-à-mot de la séance du 17 juin 2013, j'invite les membres du conseil général qui auraient des remarques ou des observations à s'exprimer. Je demande aux scrutateurs de se lever, s'il-vous-plaît ! Les conseillers généraux qui sont d'accord et approuvent le procès-verbal mot-à-mot de la séance du 17 juin 2013 sont priés de s'exprimer en levant la main, s'il-vous-plaît !

**Intervention de Mme Natercia Knubel :** Natercia Knubel pour le PDC. Je voudrais juste intervenir pour dire que M. Joris est arrivé.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Oui, merci. Donc ça fait une personne de plus. Merci, vous pouvez baisser la main. Refus ? Abstention ? Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

S'agissant du procès-verbal décisionnel de la séance du 17 juin 2013, je donne la parole à l'assemblée. Y a-t-il des remarques concernant ce PV ? Pas de remarque. Je demande aux scrutateurs de se relever. Les conseillers généraux qui sont d'accord avec le procès-verbal décisionnel de la séance du 17 juin 2013 sont priés de s'exprimer en levant la main, s'il-vous-plaît ! Merci, vous pouvez la baisser. Refus ? Abstention ? Merci. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Nous pouvons passer maintenant au point 5 de l'ordre du jour.

## **5. Le règlement communal d'organisation ROC**

Je rappelle qu'une motion, tendant à l'établissement du règlement communal d'organisation a été déposée le 25 février 2013, par la commission ad hoc pour l'établissement du règlement du conseil général. Lors de la séance du conseil général du 8 avril 2013, l'entrée en matière et la motion ont été acceptées. Elle a alors été transmise à la municipalité qui avait un délai de 12 mois pour préparer un projet et nous le présenter. Le conseil municipal s'est immédiatement attelé à la rédaction du ROC, appuyé par une commission communale, il a rédigé le ROC. Il a interpellé le service de l'Etat du Valais compétant, qui lui a fait part de certaines remarques. Il a alors apporté les modifications formulées par le canton. De son côté, le bureau du conseil général a mis en place une commission ad hoc du conseil général, composée de 9 membres. Elle est présidée par Cédric Zürcher. Elle s'est donc réunie, a analysé le ROC, a échangé ses points de vue avec la municipalité et a rédigé un rapport à notre intention. Je les en remercie. En annexe à l'ordre du jour de ce soir, vous avez reçu le règlement communal d'organisation établi par la municipalité, le message de la municipalité, un document d'informations et le rapport de la commission ad hoc du conseil général. Tous les documents nécessaires vous ont été remis. Nous allons donc procéder de la manière suivante. Le rapporteur de la commission ad hoc du ROC va nous lire en partie le rapport final, puis l'exécutif va nous fournir des explications. Enfin, nous passerons à la discussion de détails et ensuite au vote final. Je tiens cependant à préciser, à ce stade, que le bureau a approuvé que l'on ne revote pas sur l'entrée en matière sur cet objet, de fait que l'entrée en matière sur le règlement en lui-même a déjà eu lieu le 8 avril 2013. Je rappelle aussi qu'en vertu de l'article 28, alinéa 2 de notre règlement, le vote final de tout règlement se fait en 2 lectures, à l'occasion de 2 séances différentes. Toutefois, par vote spécial acquis à la majorité des 2/3 des membres présents, le conseil général peut décider après une seule lecture que sa décision est définitive. Avez-vous des questions sur ce mode de procédé ? Ce n'est pas le cas, je passe alors la parole au rapport de la commission ad hoc du ROC. J'invite le rapporteur, M. Romain Gex-Fabry, à lire le préambule, le vote final et la conclusion.

**Intervention de M. Romain Gex-Fabry :** Bonsoir à toutes et à tous. Préambule : Une commission du conseil municipal a été formée, avec la collaboration de plusieurs membres du législatif, afin de proposer un ROC au conseil général dans les plus brefs délais. En effet, le temps nous est compté en sachant que le règlement devra ensuite être soumis au scrutin populaire et homologué par le Conseil d'Etat avant la fin de l'année. Mais le président rappelle, dans l'intérêt du conseil général, que la commission se doit de prendre le temps nécessaire afin de travailler de manière optimale. Le préavis du règlement communal d'organisation est, avec les modifications apportées, accepté à la majorité par 7 oui et 2 abstentions. Conclusion et remerciements : Des débats constructifs et une méthode de travail appropriée ont permis d'approuver ce préavis de règlement à la majorité en une seule séance. La commission espère donc que le ROC sera validé rapidement et ainsi permettra de voter le budget 2014 rubrique par rubrique. Le président de la commission relève le bon état d'esprit qui régna tout au long de la séance et remercie la présence du président du conseil général, Bertrand Fontannaz. La bonne direction de la séance par Cédric Zürcher fait l'unanimité au sein de la commission, qu'il remercie pour son engagement.

Ainsi adopté à la majorité à Collombey, le 3 octobre 2013, au nom de la commission ad hoc du règlement communal d'organisation. Le président Zürcher Cédric, le rapporteur Gex-Fabry Romain.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. M. le président de la municipalité, je vous cède la parole pour la présentation de l'exécutif.

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, chers collègues du conseil, Mesdames et Messieurs, je ne vais pas reprendre l'ensemble du

règlement communal d'organisation, vous l'avez tous reçu, vous avez pu en apprécier chaque article. Je me permettrai d'insister peut-être sur le processus qui a amené à ce règlement communal d'organisation et ensuite, à relever les 2 points principaux de ce règlement communal d'organisation. Tout d'abord pour dire que dans le processus, on a voulu au maximum respecter la volonté du conseil général, votre volonté d'aller le plus rapidement possible pour que ce règlement communal d'organisation soit déjà applicable pour traiter le budget 2014. Ça a nécessité un rythme assez soutenu, entre les commissions du conseil municipal, entre la décision du conseil, la consultation des services de l'Etat, et puis ensuite, de votre côté, vous avez aussi travaillé très rapidement, on vient d'entendre le rapporteur de la commission qui a dit que les travaux ont pu se dérouler en une seule séance et je pense que c'est une bonne chose si on veut pouvoir tenir ces délais et travailler dans ce sens là, pour le budget 2014. Les éléments principaux peut-être c'est 2 éléments. Le 1<sup>er</sup> élément, c'est le vote rubrique par rubrique. C'est ce que vous aviez relevé dans votre motion, c'est ce que le conseil général souhaitait, c'est la possibilité d'amender le budget dans le détail, de pouvoir se pencher sur les chiffres du budget de manière détaillée et pas seulement sur un vote global au niveau de ce budget. Raison pour laquelle vous avez cette proposition devant vous. Je m'arrêterai peut-être une minute quand même, comme la discussion va tourner forcément autour de cette question qui a fait débat au sein de la commission ad hoc du conseil municipal, mais aussi au sein de la commission ad hoc du conseil général, la limite d'amendement à Fr. 30'000.- Cette limite d'amendement c'est une limite d'amendement sur laquelle nous nous sommes mis d'accord au sein de la commission ad hoc du conseil municipal. Il y a eu une discussion, ce n'est pas une partie ou l'autre qui l'a imposé. Je vous rappelle aussi qu'au sein de la commission ad hoc du conseil municipal il y avait une majorité de conseillers généraux. Donc votre avis a été entendu. Concernant cette limite d'amendement, et bien les autres conseils généraux ... là aussi un petit rappel peut-être ! Sur les 10 conseils généraux qui existent déjà en Valais, ou qui existaient avant nous en Valais, il y en a uniquement 5 qui ont un règlement communal d'organisation. Et il y a 5 autres qui n'en ont pas et qui votent le budget de manière globale. La ville de Martigny, Fully qui a refusé dernièrement ce règlement communal d'organisation car le législatif et l'exécutif ne se sont pas entendus et la population a préféré, finalement, ne pas soutenir ce règlement communal d'organisation, ce qui fait qu'à l'heure actuelle, à Fully, on vote le budget en bloc. A Vétroz, à Conthey et à Ayent également et bien il n'y a pas de vote rubrique par rubrique. Ce qui n'est pas le cas dans les autres communes de St-Maurice, de Sierre, de Sion, de Bagnes et de Monthey, dans lesquelles il y a partout une limite aux amendements. Sauf à Monthey, mais Monthey jouit d'un statut particulier car dans le règlement communal d'organisation il n'est même pas précisé que le conseil général a le droit de voter rubrique par rubrique le budget. Ce qui veut dire que si on s'arrête au côté formel et juridique de la chose et bien à Monthey, le conseil général ne pourrait pas voter rubrique par rubrique le budget. Raison pour laquelle il n'y a pas cette limite d'amendement. Dans toutes les autres communes, les limites d'amendements vont de Fr. 20'000.- à St-Maurice jusqu'à Fr. 100'000.- à Sion, en passant par Fr. 50'000.- à Sierre et Bagnes. Juste pour que vous ayez une idée quand même. Donc l'idée de ces limites d'amendements c'est simplement de garder la crédibilité de la commune, du conseil général, de la municipalité aussi et de ne pas, finalement discuter pendant des heures de montants qui ne sont pas significatifs et qui concernent, vous l'avez vu, si on fixe une limite d'amendement à Fr. 30'000.- pour notre commune, ça concerne uniquement j'ai envie de dire, 10 % des frais de fonctionnement du budget et c'est typiquement, on peut prendre une page du budget au hasard, vous verrez, c'est les frais de déplacements, les frais de chauffage pour les bâtiments. C'est l'immense majorité sont des frais de ce type là, qui ne sont pas significatifs sur la gestion politique, je veux dire par là, l'orientation que l'on peut donner à notre commune et ça nous permet de garder une crédibilité sans discuter de montants qui relèvent d'une centaine ou d'un millier de francs, sur un budget de 26 à 28 millions, je vous le rappelle aussi.

Sur les comptes d'investissements, et bien la quasi-totalité est au-dessus. Et vous savez aussi que c'est sur les investissements qu'on peut vraiment influencer la commune et qu'on peut donner une ligne aussi pour l'avenir de notre commune. Un 2<sup>ème</sup> point qui est aussi important, on en a peu parlé durant les discussions au sein des commissions ad hoc mais que je tiens à relever, dans le souci de transparence, et de collaboration de la municipalité, du conseil municipal, c'est le fait d'avoir diminué le nombre de signatures qui sont nécessaires pour lancer une initiative communale. Auparavant il fallait 1/5 des électeurs et maintenant il n'en faut plus que 1/10. Donc 10 % de la population. C'est-à-dire que l'on n'a pas peur de notre population, au contraire, on est même satisfait si la population souhaite s'exprimer, qu'elle lance une initiative et par analogie, il en va de même pour le référendum, qui nécessitera 1/10 aussi des signatures des électeurs. Auparavant, si vous n'avez pas de règlement communal d'organisation c'est à chaque fois 20 %. Donc ça, je pense que c'est aussi un élément important à relever. Dans le fait que l'on va dans le sens

de plus de démocratie et d'un rapprochement avec la population. Je crois que je vais m'arrêter là. Je vais laisser la place... Plutôt après s'il y a des questions, on est à disposition pour y répondre. L'important c'était ça : la rapidité du processus pour répondre à vos attentes. Le vote rubrique par rubrique qui était l'élément principal et également cette facilité pour les initiatives et le référendum au niveau communal.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci M. le président de la municipalité. Nous allons ouvrir maintenant la discussion de détails, après passer au vote final. Afin de faciliter le travail, quand nous passerons le règlement, nous le passerons article par article, à l'instar de ce que nous avons fait pour le règlement du conseil général. Nous nous arrêterons sur les articles qui demandent une discussion, voir un vote. Et enfin, nous procéderons au vote final. Maintenant j'ouvre la discussion et, d'une manière générale, je passe la parole aux chefs de groupes. Y a-t-il un chef de groupe qui veut s'exprimer ? M. Vuille

**Intervention de M. Côme Vuille :** Côme Vuille pour le PLR. Monsieur le président du conseil général, Mesdames, Messieurs les municipaux, chers collègues. Le groupe PLR souhaite faire part de remarques générales sur ce règlement. Elaborer un règlement lors de la 1<sup>ère</sup> année du conseil général était un objectif ambitieux. En effet, même si tous les groupes ont soutenu la motion déposée par la commission ad' hoc, nous avons pu éprouver le fonctionnement institutionnel demandé pour l'adoption d'un règlement. Sur cette base, nous pouvons relever les points positifs et négatifs afin d'améliorer l'élaboration des prochains règlements. Tout d'abord, en lisant le point 6 du rapport de la commission ad' hoc du conseil général, vous avez remarqué le bon état d'esprit et les discussions constructives qui y sont mentionnés. C'est à coup sûr un élément qu'il est évident de maintenir. Les discussions franches et des prises de positions tranchées n'empêchent pas d'avancer. Au contraire, nous sommes persuadés que la confrontation d'idées et l'argumentation permettent souvent de dégager la meilleure solution. Ensuite, le groupe PLR souhaite faire différentes remarques sur le processus d'élaboration en lui-même. Il est à la limite compréhensible, que pour un règlement si particulier que le ROC, qui concerne des dispositions sur le fonctionnement du conseil municipal et du conseil général, la commission municipale qui a traité le sujet s'est retrouvée composée de conseillers généraux. Il est plus discutable par contre que certaines mêmes personnes se soient retrouvées après, autour de la table de la commission du conseil général. En effet, un des principes fondamentaux de notre démocratie s'appelle la séparation des pouvoirs. Ce principe se retrouve dans les constitutions de tous les cantons suisses et dans celles de la confédération. C'est démontré son importance. Ce principe sépare clairement les actions du pouvoir législatif, exécutif et judiciaire. Ainsi, les mêmes personnes ne doivent pas traiter d'un même objet, à différents titres. Hors, le fait que les mêmes conseillers généraux, participent d'une part à l'élaboration du projet de la municipalité et d'autre part en débattent ensuite dans une commission du conseil général pose un réel problème. Même si au final le projet est voté par le conseil municipal, il est évident que les personnes qui ont déjà débattu d'un objet avec le point de vue exposé par la municipalité ne pourront pas se déjuger en votant différemment dans la commission du conseil général alors même que les intérêts de celui-ci commandent peut-être d'adopter une position différente. En tant que conseiller général, je me demande l'utilité de recevoir 2 rapports élaborés pratiquement par les mêmes personnes sur un même objet alors que nous pourrions profiter de différents avis pour nous former notre propre opinion. Le propos du groupe PLR est ici de rendre attentifs à la fois le conseil municipal et le conseil général sur la manière dont nous voulons fonctionner pour les règlements futurs. Nous avons appris par la presse cet été que le conseil municipal avait également décidé de faire une commission ad' hoc concernant le plan de quartier de Collombey, intégrant des conseillers généraux. Si le conseil municipal décide librement comment composer ses commissions, le groupe PLR se demande tout d'abord pourquoi faire des commissions ad' hoc, donc exceptionnelles, alors qu'il risque d'y avoir plusieurs projets concernant l'aménagement du territoire durant cette législature. Ne serait-il pas préférable de faire une seule commission fixe sur ce thème ? Et notre 2<sup>ème</sup> souhait, adressé à la fois à la municipalité et aux présidents de partis, et de ne pas nommer, dans ces commissions municipales les mêmes personnes qui risquent de devoir traiter le sujet dans leur commission du législatif. A l'argument de la prétendue efficacité, nous répondons qu'il est préférable de respecter les principes constitutionnels. Il n'y a apparemment qu'ici que nous fonctionnons de cette manière. Selon mes informations, les commissions du conseil municipal de Monthey intégrant des conseillers généraux sont des commissions d'information où la commune présente son projet et s'inquiète de voir s'il correspond, dans les grandes lignes, à la volonté des groupes politiques. Ce n'est en aucun cas des commissions comme celle du ROC dans laquelle un règlement entier est élaboré dès le départ, puis examiné article par article, avec prise de positions, voir consensus, on l'a entendu, entre conseillers généraux et municipaux. C'est en tout cas pour toutes ces raisons que le PLR a changé ses représentants dans les 2 commissions du ROC et que nous continuerons d'en faire autant à l'avenir.

Une 2<sup>ème</sup> remarque porte sur le calendrier d'adoption du ROC. S'il est vrai que c'était un souhait dans la motion de pouvoir adopter ce ROC au plus vite, il n'en demeure pas moins que la course effrénée pour y arriver n'est pas un rythme adéquat pour travailler sereinement sur des objets d'importance qui vont nous lier pour plusieurs législatures. J'en veux pour preuve de fixer la présente séance pendant les vacances scolaires, ainsi que les délais minimaux de convocation du bureau et du conseil général. Le groupe PLR prend bonne note que selon le président, la situation est exceptionnelle et ne devrait pas se reproduire. Il est d'autant plus particulier de décider aujourd'hui de l'adoption d'un règlement sur lequel des citoyens ont déjà pu voter, puisque le matériel de vote a été reçu il y a une semaine. Au surplus, une information du conseil municipal devrait encore parvenir aux citoyens, sans compter que le papier jaune d'information apporte malheureusement plus d'interrogations que de précisions. Au nom du groupe PLR, je vous remercie d'avoir écouté nos quelques remarques sur le projet de ROC dans son ensemble.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. Un autre chef de groupe veut-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Est-ce que quelqu'un dans la salle veut s'exprimer ? Ce n'est pas le cas, alors j'ouvre la discussion et nous allons passer maintenant le règlement, article par article.

Ce que je vous propose, c'est que si une personne a une remarque à formuler ou une observation, il s'annonce.

## Article 1 : buts

Personne ? Je passe à l'article 2.

## Article 2 : principe d'égalité

Personne ? Nous passons au chapitre 1 : Organisation. Chapitre 1 : Conseil général et à l'article 3 : Compétences. Oui, M. Vuille ?

**Intervention de M. Côte Vuille :** Côte Vuille pour le PLR. Le groupe PLR souhaite déposer l'amendement suivant au sujet de l'article 3. Suppression de l'alinéa 3, l'alinéa 4 devenant l'alinéa 3. Quelle est la motivation de cet amendement ? Le groupe PLR est opposé au principe même d'une limitation des compétences d'amendement du budget. En effet, il est difficilement compréhensible qu'avant même d'entrevoir un problème, on cherche d'abord à restreindre les compétences des conseillers généraux. Vous avez tous pu constater qu'avec une limite à Fr. 30'000.-, nous renonçons à pouvoir amender 445 comptes de charges, sur 593. La somme totale sur laquelle nous ne pourrions pas nous exprimer s'élève à 3 millions de francs. Quel est le but d'une telle limite ? Certains craignent que cela n'entrave le travail de la municipalité. Le groupe PLR ne voit pas le problème. Nous pourrions de toute façon poser des questions et demander des explications à la municipalité sur tous les postes du budget, soit même sur les rubriques inférieures à Fr. 30'000.- Seulement si, suite aux explications données, la volonté de ce conseil est de modifier la rubrique, à la hausse ou à la baisse, nous ne pourrions pas le faire. Il faudra soit accepter ce qu'on nous présente, ou refuser la rubrique. Dans le crédo de travailler ensemble, prôné par la municipalité, nous ne pensons pas que refuser la rubrique plutôt que de varier le montant de quelques milliers de francs soit plus productif. Le groupe PLR voit 2 risques principaux à une telle limite. D'une part, la pratique du saucissonnage, c'est-à-dire diviser les rubriques dans le budget pour que des éléments sur lesquels le conseil général souhaiterait se prononcer se trouve en-dessous de Fr. 30'000.- On peut mentionner comme exemple les nombreuses études à la base d'un projet alors que le conseil général ne veut pas du projet. Ou alors les différents achats de matériel, tous séparés dans les rubriques, qui représenteraient au total une somme conséquente sur laquelle il semblerait normal à ce conseil de se prononcer. Autre exemple encore. Si nous souhaitons augmenter la rubrique « achat de livres » de la bibliothèque suite à la volonté de celle-ci de faire une exposition particulière, si nous souhaitons favoriser un projet d'entretien de nos forêts ou si nous souhaitons améliorer l'éclairage public pour plus de sécurité sur nos routes communales, ce ne sera pas possible. La limite de Fr. 30'000.- n'étant pas atteinte pour ces rubriques dans le budget 2013.

Le 2<sup>ème</sup> risque qui inquiète le groupe PLR consiste dans les rubriques nouvelles que nous voudrions créer suite à nos interventions au sein de ce conseil général. Je vous rappelle que nous sommes là pour proposer des améliorations de la vie de tous nos concitoyens, par le biais de motions, postulats, interpellations et questions. Si par exemple, le conseil général se prononçait pour un postulat demandant des mesures urgentes et que le conseil municipal, pour différentes raisons, n'estime pas cet investissement nécessaire l'année en cours, nous ne pourrions pas amender le budget si le montant n'est pas supérieur à Fr. 30'000.- On peut penser ici à l'équipement de caméras de surveillance dans une zone à risque, à l'aménagement

d'un espace de rencontres pour les citoyens, ou le soutien d'une société locale à l'occasion d'un événement important sur notre commune, etc.. Pire encore, pour pouvoir être sûr de nous prononcer, le risque serait de gonfler les chiffres afin de faire passer la limite. Si nous souhaitons faire une étude sur un projet qui devrait coûter normalement Fr. 20'000.- nous devrions englober d'autres aspects juste pour que le montant dépasse la limite. Ce n'est pas constructif, ni correct. Le conseil général est une force de proposition et il est sûr que les différentes interventions que nous déposons comme conseillers généraux concernent souvent des points spécifiques qui n'entraîneront peut-être pas une dépense aussi élevée que Fr. 30'000.- Comme déjà dit, le règlement sur lequel nous nous prononçons ce soir liera le conseil général pour plusieurs législatures. Nous ne devons pas penser qu'au fonctionnement de nos institutions aujourd'hui mais également dans 10 ou 20 ans. Ne pas mettre de limites permettra aujourd'hui comme demain de laisser à ce conseil général la faculté de proposer des amendements cohérents aussi bien sur toutes les rubriques existantes sans risque de saucissonnage, que sur toutes les nouvelles propositions que ce conseil général estimera nécessaire pour un montant adéquat et non gonflé inutilement. Enfin, notre commune est souvent citée dans la presse ces derniers temps, au côté de celle de Monthey. Il est intéressant de constater que le conseil général de Monthey peut examiner le budget rubrique par rubrique sans aucune limitation. Cela ne pose problème ni à la municipalité, ni au conseil général. Pour toutes ces raisons, le groupe PLR vous remercie de votre soutien à cet amendement. Merci de votre attention.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci M. Vuille. Est-ce que quelqu'un désire s'exprimer à ce sujet ? Mais d'abord je vais poser la question.

Est-ce qu'il y a une demande de modification de l'alinéa 1 ? Ce n'est pas le cas.  
L'alinéa 2 ? Ce n'est pas le cas. Alors on est vraiment dans l'alinéa 3 et s'il y a, c'est suppression de l'alinéa 3 et de facto, le 4 deviendrait le 3. On est d'accord ? Donc quelqu'un veut-il s'exprimer sur cette contre-proposition du groupe PLR ? Oui, M. Sotillo !

**Intervention de M. José Sotillo :** Sotillo José, PDC. Je constate qu'un rapport a été fait par la commission ad hoc, que le président M. Cédric Zürcher qui a semble-t-il très bien fait son travail est membre du parti radical, je constate également qu'au vote final, le préavis du règlement communal d'organisation est, avec les modifications apportées, accepté à la majorité de 7 contre 2. Et aujourd'hui, j'entends M. Vuille, au nom du parti radical, qui revient sur cet objet de cette manière là. Je trouve ça très dommage.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. Autre prise de parole, autre intervention ? Ce n'est pas le cas. Alors nous allons passer au vote. Je prie les scrutateurs de venir vers moi s'il-vous-plaît ! Pardon, M. le président de la municipalité si vous voulez vous exprimer je vous cède la parole.

**Intervention de M. Yannick Buttet :** J'aimerais quand même comme je me suis abstenu, mais j'y reviendrai sûrement tout à l'heure sur l'entrée en matière et ce qui a été dit tout à l'heure, j'aimerais quand même relever certains points. C'est vrai, je peux rejoindre ce qui vient d'être dit par M. Sotillo et je regrette un petit peu cet élément. C'est vrai que la confrontation d'idées apporte un plus, moi je partage cet avis, j'aime ça, pour autant qu'elle soit dans la volonté de construire et qu'elle ne se fasse pas finalement d'une manière têtue. On parle d'entrave au travail de la municipalité, on nous dit que finalement ça va... on prend cet argument, ce n'est pas vrai ! Ce n'est pas l'entrave au travail de la municipalité, c'est l'entrave au travail de la commune dans son ensemble. La commission de gestion également est concernée par cet élément là parce qu'elle n'a pas forcément... vous savez le travail il a été assez conséquent ! L'année dernière on l'a vu, et cette année il ne sera pas moindre de la commission de gestion. Ça lui permet aussi de fixer des priorités, donc ça simplifie le travail non seulement de la municipalité mais aussi de la commission de gestion et du conseil général. Moi, ce que je regrette particulièrement, c'est la méfiance dont le groupe PLR fait toujours preuve par rapport à la municipalité. Je l'entends lors de chaque séance du conseil général et je le regrette quand on essaie de nous donner des leçons de collaboration, d'ouverture et de transparence et bien je regrette que lors de chaque intervention on jette le discrédit sur l'ensemble du conseil municipal et qu'on laisse sous-entendre que le conseil municipal n'a qu'une volonté, c'est de tricher avec les règlements qui sont à disposition. Raison pour laquelle vous parlez par exemple de saucissonnage, il y a un risque que la municipalité saucissonne les montants pour que vous n'ayez pas à vous prononcer ! Je crois que ce n'est pas du tout ce qu'on a montré jusqu'à maintenant et il y a des règles très strictes au niveau du règlement, du modèle comptable harmonisé qui ne nous permet pas ce saucissonnage. Mais au-dehors de ça nous n'avons pas cette volonté. Je crois que nous l'avons prouvé notamment par le rythme dont vous avez parlé tout à l'heure qui n'a apparemment pas plu à tout le monde, mais de respecter la volonté du conseil général et ça, c'est un élément qui est très fort pour nous, très important, ce respect qu'on a du conseil

général. Le 2<sup>ème</sup> élément, vous dites, pour des rubriques nouvelles, nous ne pourrions pas ... alors vous avez pris des exemples « caméras de surveillance, zone de rencontres.. » là je peux vous rassurer ou plutôt vous inquiéter, c'est que malheureusement c'est assez rare que de telles propositions soient en-dessous des Fr. 30'000.- Nous on aimerait bien, on a déjà travaillé sur le budget, on a vu que des propositions comme celles-ci et bien c'est souvent beaucoup plus. Et quand vous dites que finalement vous devriez gonfler les chiffres pour pouvoir faire accepter des propositions et bien non, vous avez aussi d'autres outils. Vous avez aussi d'autres outils, on a des exemples clairs. Je prends l'exemple de début d'année où il y a un membre du conseil général qui a proposé de mettre des bancs, pour que les gens puissent se reposer le long du Rhône et dans la plaine. Alors là, c'est vrai, les bancs ne coûtaient pas Fr. 30'000.- le conseil municipal a entendu les soucis du conseil général, a respecté cette volonté et ça a déjà été fait. Et moi, ce que je regrette, c'est que la collaboration ne se passe pas seulement par le formalisme. Ce n'est pas uniquement par le formalisme qu'on va pouvoir collaborer, qu'on va pouvoir travailler ensemble. Moi je pense qu'il y a une confiance mutuelle qu'on doit avoir aussi et j'ai l'impression que cette confiance manque parfois. Nous 7, au conseil municipal avons confiance dans le conseil général. Et j'ose espérer que vous, les conseillers généraux avaient aussi confiance dans le conseil municipal, pour que cette collaboration se passe bien. Et vous avez très bien fait de prendre l'exemple du conseil général de Monthey, car tout se passe dans la confiance. Le conseil général de Monthey n'a formellement et juridiquement pas le droit de voter rubrique par rubrique ! Donc si le conseil municipal de Monthey voulait s'en prendre au conseil général comme vous le dites, ou faire comme il voulait, il pourrait leur dire : vous n'avez pas de base juridique, vous n'avez pas de base légale pour voter rubrique par rubrique et vous devez le voter en bloc. Alors c'est vrai, le conseil municipal de Monthey prend en considération les remarques des conseillers généraux aussi en-dessous de Fr. 30'000.- et je peux vous assurer, que de la même manière que nous avons pris en compte vos remarques l'année dernière alors qu'il n'y avait pas de possibilité de vote rubrique par rubrique, nous continuerons à être attentifs à vos demandes et à les prendre en considération. Donc je crois que ce fonctionnement, et vous avez raison, qui marche très très bien à Monthey, ce fonctionnement sur la confiance avec un garde-fou quand même à Fr. 30'000.- et bien nous pouvons tout à fait l'appliquer chez nous. Et je répèterai une dernière fois, les conseils généraux qui ont le vote rubrique par rubrique ont tous une limite d'amendement.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. M. Vuille je vous passe une 2<sup>ème</sup> fois la parole !

**Intervention de M. Côme Vuille :** Côme Vuille, je veux juste brièvement. Je regrette que toutes interventions qu'on fasse ici, en particulier pour le groupe PLR, soit perçues comme une attaque contre la municipalité. J'aimerais juste dire une chose. Peut-être que aujourd'hui, la législature ça se passe bien, on nous dit que ça se passe bien et je n'ai aucun souci, je pense que l'on va travailler en bonne confiance, mais une législature c'est 4 ans. Un règlement, surtout qu'il doit passer devant le peuple, on va peut-être se lier pour 20 ans. La question c'est aussi de voir un peu à l'avenir dans un règlement, si on ne met pas d'obstacle ça ne veut pas dire que l'on va s'empêcher de collaborer, mais on fixe des principes justes de base sur lesquels on peut anticiper l'avenir. On ne doit pas normalement faire un cas particulier, un règlement. Un règlement, c'est général. Il ne faut pas percevoir toutes nos attaques contre des attaques contre la municipalité, moi je suis persuadé que dans l'analyse du budget, nous pourrions aussi poser des questions même au-dessous de Fr. 30'000.- et la municipalité nous répondra. Ça, je ne me fais aucun souci pour cela. Merci.

**Intervention de M. Yannick Buttet :** La démonstration de confiance à Monthey fonctionne déjà depuis plusieurs législatures, donc on voit qu'il a fonctionné avec plusieurs conseils généraux et plusieurs conseils municipaux. Je pense qu'un amendement, une limite d'amendement à Fr. 30'000.- c'est justement déjà une solution consensuelle, en tout cas chacun a fait un pas et la volonté c'est de trouver la limite. On pourrait toujours discuter, mais de trouver la limite qui permette le travail le plus efficace possible. Donc là, c'est que pour ne pas se perdre dans les détails, car vous savez très bien, après un conseil général a le droit lui-même, et c'est normal, et c'est légitime de poser des questions même peut-être sur les Fr. 200.- de frais de chauffage de l'école d'Illarsaz et puis est-ce que c'est trop, est-ce que ce n'est pas assez ? Je ne suis pas certain que ce soit le rôle d'un législatif communal.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Oui, Mme Cretton !

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** Juste une remarque. Si effectivement un jour on estime que ce ROC il ne va pas bien, il y a un point qui ne va pas, on peut très bien faire une motion ? Donc ce jour-là on posera une motion, tout simplement.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Oui. M. Zürcher !

**Intervention de M. Cédric Zürcher :** Cédric Zürcher. Juste encore pour faire une remarque puisqu'avant on a parlé du président de la commission. Ce n'est pas parce que la commission décide de quelque chose et rapporte dans un sens que le conseil général va forcément suivre cette option-là. Je crois que l'on a déjà eu dans l'histoire récente de notre conseil, des contre-exemples où justement certains commissaires avaient décidé ou avaient suivi une certaine majorité au niveau de la commission et s'étaient rétractés par après. Donc c'est vrai que laissons faire le débat démocratique, ça en fait partie aussi et c'est dommage de voir ce genre de remarques car c'est contre démocratique à mon sens.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Autre prise de parole ? Alors je prie les scrutateurs de venir me rejoindre s'il-vous-plaît !

Donc je vais soumettre cette contre-proposition au vote. Si vous soutenez le texte du règlement tel que formulé par la municipalité et approuvé par la commission du conseil général, je vous prie de lever la main ! Vous pouvez baisser la main.

Si vous soutenez la proposition de modification du groupe PLR, à savoir supprimer l'alinéa 3, ce qui fait que de facto l'alinéa 4 devient l'alinéa 3, je vous prie de lever la main ! Merci. Abstention ?

Nombre de conseillers généraux présents : 38. Ont voté : 3. Je rappelle que je ne vote pas, sauf en cas d'égalité. N'ont pas voté : personne. Pour la proposition : 28, pour la contre-proposition du PLR : 7, abstention : 2. Donc l'article 3, alinéa 3 n'est pas modifié et reste tel qu'il a été formulé dans le règlement que vous avez reçu ce soir. Nous passons plus loin. Y a-t-il d'autres propositions de modification de l'article 3 ? Ce n'est pas le cas.

## **Chapitre 2 : Conseil municipal**

Article 4 : taux d'activité

Article 5 : règlement interne

### **Titre 2 : Droits politiques**

Article 6 : Initiative

Article 7 : Référendum facultatif

Article 8 : Dépôt et détermination du nombre de signatures

### **Titre 3 : Principes d'administration**

Article 9 : Devoirs de fonction

Article 10 : Secret de fonction

Article 11 : Procès-verbal des séances du conseil municipal

Article 12 : Procès-verbal des séances de commissions

Oui ? Le micro, on n'entend pas.

**Intervention de M. Jean-Pierre Rouiller :** Bonsoir tout le monde. A l'article 12, il y a un titre qui dit ceci : procès-verbal des séances de commission. J'aimerais qu'on rajoute ce titre : procès-verbal des séances de commission du conseil municipal. Car sinon on rentre en conflit avec le règlement du conseil général qui dit : le procès verbal est confidentiel, il est transmis uniquement aux membres de la commission et au président du conseil général. Alors si on prend l'article 12, il est contradictoire avec l'article 20, alinéa 5 du conseil général. Ce n'est pas bien, c'est pour ça que simplement, l'alinéa 11 au-dessus c'est bien marqué : « procès-verbal des séances du conseil municipal » et à l'article 12, pour être au clair, il faudrait marquer « procès-verbal des séances de commission du conseil municipal ». Ma demande est motivée par le fait que les séances de commission du conseil général sont à usage interne de la commission. Il faut parfois plusieurs séances pour aboutir à un rapport et c'est seulement le rapport final qui est transmis dans le règlement du conseil général, ou au président du conseil général. C'est pourquoi je voulais compléter le titre. Merci

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Oui, je crois qu'il y a un complément qui va être apporté par Monsieur Buttet

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Volontiers, Monsieur le président Mesdames, Messieurs, juste, donc ça c'est une discussion qu'on a eue avec les services cantonaux, quand ils disent commission communales, c'est sous-entendu les commissions du conseil communal, donc ce n'est pas la commissions du conseil générale, alors est ce qu'il faut apporter une précision dans le titre, dans l'article c'est ensuite précisé et c'est juste, ça ne concerne pas les commissions du conseil général.

**Intervention de M. Jean-Pierre Rouiller-Monay:** Ouais parce que plus haut dans les autres articles, on fait référence, les membres du conseil municipal, du conseil général et des commissions communales, alors là il y a un mélange des gens et je ne voudrais pas que un jour, une commission du conseil général soit reprise en disant qu'on n'a pas transmis au secrétariat communal les travaux intermédiaires.

**Intervention de M. Yannick Buttet :** non, non, raison pour laquelle tu as très bien dit, c'est vraiment les membre du conseil communal, du conseil général et des commissions communales donc les commissions communales c'est les membres qui sont ni conseillers généraux, ni conseillers communaux et puis qui siègent dans les commissions du conseil communal, ça alors ça a été discuté avec le service cantonal mais s'il faut apporter une précision sur le titre je pense que ça ne portera pas de... après dans la rédaction il y a aussi, on s'est basé sur le modèle de règlement que le canton met à disposition des communes.

**Intervention de M. Jean-Pierre Rouiller-Monay** je pense que ça apporterait plus d'éclaircissement en rajoutant des séances de commissions des conseillers municipaux. Merci

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Donc votre proposition c'est de changer le titre ?

**Intervention de M. Jean-Pierre Rouiller-Monay** C'est de rajouter où c'est marqué procès verbale des séances de commissions, il faut rajouter tout simplement du conseil municipal

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** oui, alors je continue, c'est de changer le titre en rajoutant procès verbale des séances de commissions du conseil municipal

**Intervention de M. Jean-Pierre Rouiller-Monay :** oui

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** dessous on met commission communal.

**Intervention de M. Jean-Pierre Rouiller-Monay :** et l'affaire, elle est claire à présent. Il n'y a pas de contradiction du règlement du ROC.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Alors, vous maintenez votre proposition d'adaptation ?

**Intervention de M. Jean-Pierre Rouiller-Monay :** Oui, je maintiens

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** D'accord, autre prise de parole ? Je prie les scrutateurs de venir me rejoindre. Alors, Monsieur Rouiller, ce qu'on me dit le président de la municipalité regarde si on change le terme et puisqu'on met du conseil municipal, comme on parle des fois de commission communal, cette fois il faut changer partout, c'est aussi une uniformité pour qu'on utilise le même terme. Oui, Monsieur Rouiller, vous voulez prendre la parole ?

**Intervention de M. Jean-Pierre Rouiller-Monay :** Oui, il y a la proposition du président, disons que ça ne me satisfait pas tout à fait, mais comme je suis président de commission à l'intérieur du conseil général, je ne trouve pas utile, personnellement, de transmettre mes PV de séances sur mes travaux qui sont inachevés, donc je ne le ferais pas officiellement, c'est pour éviter d'être repris de ne pas avoir transmis. Merci

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Tu ne dois pas le faire, tu ne dois pas le faire, je crois que ça, c'est assez clair et on peut le dire, on peut même le mettre au procès verbale, donc quand on parle de commissions communales c'est bien les commissions du conseil communal et si tu regardes, à l'article 5, peut être que ça permet de clarifier les choses, l'article 5, l'alinéa 2, on commence à la lettre « a » l'organisation des séances du conseil municipal et des commissions communales, donc là le règlement interne c'est vraiment interne à la municipalité et là on parle de commissions communales, dans le cadre du travail du conseil municipal, mais sinon on peut le mettre au procès verbale pour que ce soit absolument clair, mais ça nous on a pas envie d'avoir vos PV de commissions, de toute façon...

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de M. Jean-Pierre Rouiller-Monay :** ça pourrait être une surcharge de paperasse pour l'administration.

**Intervention de M. Yannick Buttet :** oui, non, non, puis je crois que là on parlait de séparation des pouvoirs avant, alors là, ça poserait vraiment un problème.

**Intervention de M. Jean-Pierre Rouiller-Monay :** Merci beaucoup

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Alors ?

**Intervention de M. Jean-Pierre Rouiller-Monay :** Je ne maintiens pas ma proposition, puisqu'il faut tout modifier

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** D'accord, Monsieur Rouiller, vous retirez votre opposition, j'en prends note. Par contre nous ferons une note et on a le procès-verbal mot-à mot et on fera aussi une note là-dessus comme ça s'est au moins très clair et on retrouve ce que vous avez dit comme intervention.

**Intervention de M. Jean-Pierre Rouiller :** Je vous remercie de votre attention

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Je vous en prie. Article 12 ? Y a-t-il une autre proposition de modification ? Article 13 ? Article 14 ? Article 15 ? Article 16 ? Article 17 ? Ce n'est pas le cas ? Nous avons donc terminé l'étude de détails, nous allons passer au débat final. Est-ce qu'il y a une prise de parole pour des observations générale générales ? Oui ?

**Intervention de Roger Rhyner :** A la fin c'est marqué, ainsi approuvé en votation populaire à l'assemblée primaire de Collombey-Muraz. Il me semblait qu'il n'y avait plus d'assemblée primaire dans la commune. C'est le corps électoral.

**Intervention de M. Yannick Buttet :** L'assemblée primaire c'est toute la population qui va voter

**Intervention de Roger Rhyner :** Ok !

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Donc, y a-t-il d'autres prises de parole et d'observations générales ? Ce n'est pas le cas, alors je clos le débat. Peuvent encore s'exprimer le président de la commission, Monsieur Zürcher, pas de parole demandée et le représentant du conseil municipal, Monsieur Buttet, je vous passe la parole.

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Oui très brièvement pour répondre quand même à certains points qui avaient été soulevés par le chef du groupe PLR en début de débat, donc je viens d'abord à l'élément qui concerne directement cet objet et la votation, quand on dit que la population a le matériel de vote depuis une semaine à l'avance à la maison c'est faux, le matériel de vote a été déposé jeudi dernier à la poste, en courrier, exprès B2 pour que les gens le reçoivent demain ou après demain après la décision du conseil général, et pour une fois, pour une fois la poste a été très rapide et le lendemain on a appris malheureusement que ça avait été distribué donc je vous rassure, ça ne fait pas une semaine, jeudi ça a été déposé à la poste et comme ils ont été très rapide, certains ont déjà reçu ça vendredi ou samedi, c'est vrai que c'est un peu malheureux, on aurait préféré que ça ne se passe pas comme ça, c'est quand même précisé, on a eu quelques contacts avec des gens qui nous ont demandé comment ça se passer pour le règlement communal d'organisation, qui ont fait des remarques et ils ont raison, je pense que ça aurait pas dû se passer de cette manière là, mais on a essayé de faire le maximum toujours dans la volonté de pouvoir avoir ce règlement communal d'organisation pour traiter le budget. Brièvement on parlait de séparation des pouvoirs donc après nous notre volonté en discussion avec le conseil qui garde toute sa liberté, c'était d'aller rapidement, surtout sur ce dossier-là, si nous n'avions pas fais cela, si les conseillers généraux n'avaient pas été au courant des tenants aboutissant, si on avait pas pu avoir cette discussion déjà typiquement sur la limite d'amendement où on a déjà eu une discussion, on a déjà fixé d'entente et bien nous n'aurions probablement pas pu tenir le délais que vous nous aviez fixé ou que vous auriez souhaité avoir. Alors je pense qu'il faut aussi voir les cas de manière différente et vous avez soulevé ça aussi pour la commission ad-hoc pour le centre de Collombey, on pense que c'est un dossier prioritaire pour l'avenir de la commune, le centre des villages de notre commune, des cinq villages, on l'a soulevé aussi dans le programme de législature d'ailleurs ça a déjà généré différentes discussions que je trouve très positives et le conseil également et de manière à voir ce qu'on peut faire de mieux dans le centre de ces villages, après on a voulu intégrer des conseillers généraux parce que vous savez qu'il y aura, donc vous êtes pas liés directement après c'est au conseil général a décidé est ce qu'on souhaite mettre des conseillers généraux

ou pas, de notre côté, ce qui va venir devant vous dans un projet comme celui-ci c'est des changements de zone, donc vous êtes pas liés, là on veut faire tel immeuble et là ci, là ça, par soucis de rapidité, le conseil général décide finalement que vous ne voulez plus siéger dans les commissions du conseil municipal, nous prendrons aussi des citoyens, je pense que c'est bien d'admettre des citoyens qui connaissent bien les dossiers dans les villages, on sait l'identité de nos cinq villages importante, si vous arrivez à mettre des gens qui connaissent bien le tissu du centre du village et qu'on évite de mettre des fois, même si on s'entend tous bien vous l'avez vu aussi dans la presse, mais je pense que pour le cœur du village de Collombey on pourrait peut-être mettre des Collombeyrouds et le dernier point pour terminer comme lui aime autant que moi le débat d'idées, il a commencé en disant que dans tout ce processus d'adoption de ce règlement, il a relevé de nombreux points positifs, de nombreux points négatifs, j'ai pas vraiment entendu les points positifs.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Voilà avant de passer au vote final, je vous rappelle l'article 28 alinéa 2 de notre règlement qui dit le vote final de tous règlements se fait en deux lectures à l'occasion de deux séances différentes, toutefois par un vote spécial acquis à la majorité des deux tiers des membres présent, le conseil général peut décider que, après une seule lecture que sa décision est définitive. Je prie les scrutateurs, le débat est clos, je prie les scrutateurs de venir me rejoindre s'il vous plaît. Oui je vous prie de prendre place. Mesdames et messieurs les conseillers généraux, si vous acceptez le règlement tel qu'étudié ce soir je vous prie de lever la main. Vous pouvez baisser la main. Refus ? Abstention ? Donc le règlement du conseil général tel que vous l'avez reçu est accepté par 32 voix et 5 abstentions en première lecture. Le ROC pardon, le ROC, en première lecture. D'autre prise de parole dans la salle ? Monsieur Schmid.

**Intervention de M. Daniel Schmid :** Concernant l'information pour la votation communale, comme on la bien dit on est dans l'urgence depuis le début de l'année avec ce ROC, c'est mentionné à l'article 14 que le conseil municipal établit une notion explicative qui présente l'objet et les enjeux de la votation, je pense, je ne sais pas si c'est prévu, je pense qu'il est souhaitable qu'il mentionne la position tant du conseil municipal que du conseil général.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Alors c'est le message de la municipalité, je passe la parole au président de la municipalité.

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Oui. Merci, alors le projet de tout ménage et déjà là et nous avons mis dessus la position du conseil municipal, nous attendions encore la position de ce soir, nous pouvons compléter, lorsque nous avons mis le conseil municipal recommandé, nous allons mettre le conseil municipal et le conseil général recommandent à l'ensemble des citoyennes et citoyens d'accepter ce règlement.

**Intervention de M. Daniel Schmid :** Merci

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** D'autres prises de parole ? Monsieur Schönmann

**Intervention de M. Alain Schönmann :** Oui Alain Schönmann, je trouvais un petit peu dommage que, les dépositaires de la motion n'aient pas pensé à faire une petite modification et de faire en une seule lecture, qu'on puisse passer ce projet d'une seule fois, vu que tous les citoyens et l'assemblée primaire ont reçu tout le matériel de vote et puis là, on va devoir simplement, je ne sais pas comment faire, mais annuler ce vote qui a été fait maintenant puisque on va devoir refaire une deuxième lecture.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Alors, je prends le règlement, je vous le relis une troisième fois, l'alinéa 2 le vote final de tout règlement se fait en deux lectures à l'occasion de deux séances différentes, toutefois par un vote spécial acquis à la majorité des deux tiers des membres présents le conseil général peut décider après une seule lecture que la décision est définitive. Alors actuellement le conseil général n'a pas décidé de faire une seule lecture, il n'y a pas eu de demande, donc effectivement il y aura une deuxième votation. Sauf si quelqu'un fait la demande et à ce moment là on fera une deuxième votation. Sauf si quelqu'un fait la demande et on vote à ce moment-là, mais sinon ce sera une deuxième votation.

**Intervention de M. Daniel Schmid :** Oui Daniel Schmid, alors j'en fais la demande

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** C'est votre droit. Oui, vous demandez que ce soit fait, donc votre question c'est que vous demandez que le conseil général décide en une seule lecture et que la décision de soir est définitive

**Intervention de M. Daniel Schmid :** Voilà c'est ça

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** C'est un droit. Les scrutateurs, je vous prie de vous lever, s'il vous plaît, de venir vers moi. Voilà je vous prie d'être attentifs. Les conseillers généraux qui décident que le règlement est accepté en une seule lecture sont priés de lever la main. Vous pouvez baisser la main. Refus ? Abstention ? Donc à l'unanimité le règlement est accepté en une seule lecture. Merci. Je tiens à remercier la municipalité et la commission ad-hoc pour l'élaboration du ROC, pour leur travail et leur rapidité. A la suite de l'acceptation du ROC de ce soir, celui-ci doit encore être accepté par la population et soumis à l'approbation du conseil d'état. La votation sur le ROC selon les informations en ma possession et vous avez reçus le document, donc en la vôtre aussi est programmée en même temps que les votations fédérales des 23 et 24 novembre 2013. Je tiens quand même à rappeler que si nous n'avions pas siégé ce soir et la je remercie pour votre disponibilité puisque nous avons été rapides tout le monde, toutes les commissions, même la municipalité et nous ce soir, une votation spéciale aurait dû être organisée ce qui aurait engendré des coûts supplémentaires de l'ordre de cinq à dix milles francs. Nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour : interpellation. Je vais passer la parole donc l'interpellation, l'interpellation de Nathalie Cretton concernant les normes antibruit. Je vais tout d'abord passer la parole à l'interpellant pour donner connaissance de son interpellation, ensuite je passerais la parole à la municipalité, la parole sera de nouveau au dépositaire et puis nous clôturerons le point. Je vous rappelle qu'il n'y a pas de débat sauf si la discussion est demandée, à noter que le conseil municipal peut avec l'accord de l'interpellant renvoyer sa réponse à la séance suivante article 33 de notre règlement. Madame Cretton, je vous cède la parole.

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** Bien, alors Nathalie Cretton, alors je fais une interpellation concernant les normes antibruit. Bon mon interpellation date du 5 mai 2013 donc ça a rien avoir, ce n'est pas en relation avec le redémarrage de la raffinerie ou quoi que ce soit, donc que se soit bien clair. Je vous lis mon interpellation : « un article récent, maintenant il n'est pas tellement récent puisque il datait du 23 avril 2013, mettait en exacerbe la pollution sonore et les risques qui en découlaient sur la santé des citoyens, l'office fédérale de l'environnement expliquait que le bruit généré par l'industrie était en grande parti réglé depuis que des normes limites ont été fixées en 2002. Or sur le territoire de Collombey-Muraz, les normes concernant l'ordonnance de la protection contre le bruit sont dépassées par la raffinerie en une quarantaine de points, essentiellement des villas situaient à Collombey-le-Grand. De ce fait, au mois de juillet 2012, donc 2012 hein, le conseil communal a imposé à l'entreprise Tamoil de nommer un bureau d'experts reconnu et externe à la raffinerie censé proposer un programme d'assainissement contre le bruit. Si Tamoil ne réagissait pas le conseil communal se donnerait le droit d'établir ce programme à sa place mais au frais de l'entreprise. Je m'interroge donc sur la suite donnée à ce dossier en posant diverses questions au conseil communal. La première : Est-ce que ce programme d'assainissement contre le bruit a été mis en place et si oui par qui ? Sinon quand est ce que cela sera fait ? Deuxième question, est-ce que des délais ont été fixés pour la réalisation de ces travaux d'assainissement ? Et une troisième si les délais ne sont pas respectés qu'elles sont les sanctions encourues par la raffinerie ? Je souhaiterais obtenir une réponse officiel selon l'article 33 alinéa 4 du conseil communal, en vous remerciant par avance je vous présente, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** je passe la parole donc à la représentante de la municipalité.

**Intervention de Mme Cottet Parvex Sandra :** Messieurs les présidents, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers c'est en tant que responsable de la commission de l'environnement que m'échoie le dossier de la raffinerie en ce qui concerne la problématique du bruit qui est en la compétence communale et par la même de répondre à l'interpellation de Nathalie Cretton. Donc comme nouvelle venue au sein du conseil, il m'a fallu bien sur tout d'abord prendre connaissance de ce dossier et de l'étudier, dossier qui est assez complexe au demeurant et qui a en faite déjà préoccupé les instances communales depuis de longues années avec finalement assez peu de succès. Donc pour vous faire un petit résumé de la situation tout d'abord, comme vous le savez le conseil communal, en particulier par son ancienne commission de l'environnement a longtemps négocié avec Tamoil, participé à de nombreuses séances de travail pour trouver une solution satisfaisante à l'extérieur du site pour diminuer la problématique de la propagation du bruit à travers diverses variantes, buts et d'arbres, etc. mais sans succès. Donc lasse, en faite d'obtenir aucune solution à ce problème la commune a décidé en juin 2012 de renoncer à cette possible poursuite de négociations pour une solution externe et de sommer Tamoil de trouver une solution interne au site de production afin de respecter les valeurs limites d'émissions fixé par

l'ordonnance de protection contre le bruit et également de mandater un expert externe pour étudier cette possibilité et enfin d'exiger un plan d'assainissement détaillé qui soit réalisable. Suite à ceci, nous avons reçu une réponse de Tamoil sous la forme d'un rapport basé sur l'expertise d'Acouconsult qui était anciennement Bfa Consulting et qui nous dit que en l'état actuelle aucune solution technique interne au site d'exploitation permettrait de respecter les valeurs limites fixées par cette ordonnance sur la protection contre le bruit et même au prix d'investissements passant la centaine de millions de francs, par contre ils nous font une proposition de planifier de façon annuelle des actions ciblées afin de répondre à cette problématique dans la mesure du possible en concertation avec les autorités communales et cantonales. Donc, pour répondre en fait aux deux premiers points de cette interpellation, effectivement, nous n'avons pas reçu de programme d'assainissement détaillé contre le bruit en l'état actuel et par la même aucun délais ont été fixés pour la réalisation de ces travaux actuellement. Voilà maintenant, avant d'aborder le troisième point de l'interpellation, il faut mettre les choses dans le cadre légal qui est fixé par la loi sur la protection de l'environnement et particulièrement sur l'ordonnance sur la protection contre le bruit, donc vous avez ici un extrait à la section un de cette ordonnance sur l'assainissement et les mesures d'isolation acoustiques et l'article 13 donc l'assainissement dit que les installations seront assainies dans la mesure où cela est réalisable sur le plan technique et de l'exploitation et économiquement supportable. Donc, en fait, pour répondre à ce troisième point concernant les sanctions, si sanctions il devait y avoir, ces sanctions devraient se faire dans ce cadre légal et de voir dans quelles mesures de contraintes pourraient être appliquées et éventuellement aussi potentiellement des amendes possibles. Et il faut dire aussi que nous sommes actuellement en contact avec le service administratif du service de la protection de l'environnement concernant ce dossier. Voilà, il faut aussi vous dire que le nouveau conseil communal a décidé à l'unanimité de poursuivre une ligne ferme concernant ce dossier à l'endroit de Tamoil est d'exiger un plan d'assainissement détaillé et la mise en œuvre de mesures nécessaires qui permettent de réduire au maximum les émissions de bruit sur le site d'exploitation. Et c'est également pour cela qu'une entrevue avec les responsables de Tamoil a été planifiée pour la poursuite de ce dossier. Voilà, en l'état actuel, la réponse à cette interpellation.

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** je vous remercie, pour les réponses, mais je reste vraiment sur ma faim, franchement je n'ai pas appris grand chose, sincèrement. Et puis vous me dites que vous allez avoir un rendez-vous avec Tamoil c'est quand ?

**Intervention de Mme Cottet Parvex Sandra :** Alors nous avons proposé deux dates à Tamoil à la mi-novembre et nous attendons leur réponse.

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** bien et puis, autrement dans le cadre légal, je veux bien que se soit dans le cadre légal mais c'était en 2012 et puis d'après ce qu'il avait été dit c'était une sommation donc une sommation pour moi c'est quelque chose que l'on ne négocie plus donc je ne comprends pas, comment cela ce fait que ça traîne encore, alors que c'était en 2012, donc ce n'est pas une attaque, je pose juste des questions.

**Intervention de Mme Cottet Parvex Sandra :** Alors, effectivement le délais avait été le premier novembre 2012 pour attendre leur réponse donc nous avons eu leur réponse alors, la commission, le conseil de l'époque jusqu'à la fin 2012 n'a rien fait, j'ai repris le dossier, j'ai pris connaissance du dossier, maintenant il va aller de l'avant avec les éléments que je vous ai donné et nous allons revoir Tamoil comme je vous l'ai dit, nous allons continuer à avoir une politique ferme et exiger des mesures, un plan d'assainissement détaillé de Tamoil.

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** Bien, alors voilà, merci, enfin tout le monde a pu entendre hier vers les minuits un bruit assez assourdissant, encore. Enfin je ne sais pas, mais ça ma réveillé, oui ben c'est vrai on est bien obligé de le dire, on ne sait pas ce qui c'est passé, je ne sais pas si vous êtes au courant de ce qui c'est passé.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** S'il vous plait

**Intervention de Mme Cottet Parvex Sandra :** Oui, alors, effectivement nous avons eu des informations à ce sujet, en fait il s'agit d'un compresseur qui est parti en surchauffe lors du redémarrage et qui a fait ces deux coups assez violents, donc voilà problème aujourd'hui de compresseur lors d'un redémarrage.

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** Bien alors merci et on attend la mi-novembre pour savoir ce qui vont vous répondre. Merci

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci. Nous passons maintenant au point 6 de l'ordre du jour : Informations de l'exécutif. Monsieur le président, je vous passe la parole.

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Oui, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, juste brièvement, moi je vais être très, très court avant de passer la parole à mes collègues du conseil. Quelques informations, on a essayé de grouper un maximum d'informations aujourd'hui car on sait qu'au mois de décembre la séance sera probablement plus longue donc simplement vous dire que du côté de la commune de Collombey-Muraz on a la volonté d'assumer d'avantage notre responsabilité sociale, qu'on s'est approché du centre ORIF de la FAUVAM aussi avec les personnes handicapées, également de personnes en difficultés et qu'on a engagé une personne aux travaux publics, une personne à la crèche et à l'UAPE et une personne à l'administration dans des situations qui sont pas forcément évidentes. On a déjà un bilan intermédiaire qui dit que la situation est finalement bénéfique et pour les personnes que nous avons engagées et pour la qualité et la quantité de travail qui sont abattus, donc ça c'est une volonté de la municipalité d'aller dans ce sens là, si les collectivités publiques ne montrent pas l'exemple et bien on se demande comment on peut demander aux employeurs privés de faire des efforts de ce côté-là je vais passer la parole à Sandra pour quelques informations sur la mobilité.

**Intervention de Mme Cottet Sandra :** Oui, alors c'est en temps que responsable des questions à la mobilité en particulier la mobilité douce et le transport public que je vais vous livrer quelques informations concernant essentiellement les transports publics. Tout d'abord concernant le bus urbain. Donc pour vous informer qu'un nouvel arrêt a été élaboré. L'arrêt de Muraz Pré-Court qui est un nouvel arrêt au niveau de l'UAPE, de la crèche et du stade des Plavaux, dans la direction de Muraz et qui permet aussi aux enfants et aux accompagnants de l'UAPE de ne plus avoir besoin de les accompagner jusqu'au Perraires pour qui reprennent le bus urbain en direction de Muraz et il y aura également un arrêt de bus car postale à Pré-Court en direction montante et descendante. Ceci sera intégré au nouvel horaire dès le mois de décembre 2013. Il y a un autre projet également qui concerne cette fois-ci l'agrandissement de l'arrêt de la zone commerciale. Il se trouve qu'on avait pas mal de remarques des chauffeurs qui nous disaient que cet arrêt est vraiment très restreint car c'est là que les deux bus se rejoignent de la ligne Collombey-Muraz et la ligne de Monthey et que ça pose des problèmes surtout dans les heures d'affluence. Un projet pour agrandir cet arrêt, également une demande des utilisateurs pour la pose d'un abri bus, il y a pas mal de gens qui transitent par cet arrêt qui doivent en fait attendre la correspondance entre la ligne Collombey-Muraz ou la ligne Monthey et ceci est un projet qui a été intégré au budget 2014. Donc voilà pour le bus urbain. En ce qui concerne maintenant car postale nous avons étudié un projet pour améliorer la desserte d'Illarsaz et ceci a été fait en collaboration avec car postale également avec le service des routes, transports et cours d'eau du canton et nous avons pu avoir un projet maintenant qui a été validé par le canton et on arrive en fait à quasiment un doublement du nombre de courses soit en direction d'Illarsaz Monthey, donc on passe de 7 courses à 13 courses ou 11 courses lors des vacances scolaires, également pour les week-end une augmentation du nombre de courses le samedi et l'inauguration de cinq courses pour le dimanche et la même chose directions Illarsaz, on a un doublement des courses pour la semaine douze et treize courses et également une augmentation pour les week-ends.

Voilà, finalement encore une information concernant le Publicar. Donc le conseil communal a finalement décidé de ne plus reconduire le service Publicar qui, comme vous le savez certainement, est un service de transport à la demande, et qui avait été instauré, d'abord comme projet pilote et révélateur des besoins et de la demande de la population aux transports publics et qui avait été instauré dès 2007 par Monthey et Collombey-Muraz avait rejoint et accepté ce service dès 2009. Avec la création du bus urbain, cependant, ce Publicar ne répond plus à sa mission première et en fait, était surtout utilisé par des gens qui étaient dans le périmètre de la ligne du bus urbain et finalement était un peu devenu un taxi à bon marché. Alors que son coût est quand même élevé et coûtait à peu près Fr. 50'000.- par année à la commune. Donc nous avons décidé de mettre fin à ce service dès l'année prochaine. Voilà pour ces quelques informations sur la mobilité.

**Intervention de M. Jean-Luc Planchamp :** Bien, à mon tour. Ok, j'ai deux présentations à vous faire. Tout d'abord celle-ci, qui n'est pas très sympa. En tout cas la photo vous la voyez tous. Nous avons été interpellés ces derniers temps soit par lettre, soit par téléphone, surtout la commune sur les incivilités qui existent, qui règnent actuellement dans la cour du collège du Corbier. Vous voyez ici deux exemples de photos qui ont été prises. On voit aussi surtout l'état le lundi matin, quand la voirie doit faire le tour de la

cours pour nettoyer tout ce qui se passe, entre les débris de verre et compagnie. Voilà ! Le constat il est tout simple, c'est ça : Des incivilités récurrentes sur le site du Corbier, ce n'est pas d'hier, c'est déjà d'avant-hier. Ça existe déjà depuis passablement de temps. On constate des déprédations et des souillures. On constate qu'il y a des rodéos de voitures, de véhicules dans cette cours, on s'amuse et surtout, ce que l'on a pu constater aussi, c'est des dégâts sur l'éclairage public et puis même des installations sportives où le panneau de basket, il a ramassé un coup. La suite, qu'est-ce que nous avons pris ? Nous avons pris tout de suite des mesures. Tout d'abord, vous voyez sur la gauche de la photo, là on a mis des billes de bois supplémentaires afin d'empêcher l'accès. Parce que non seulement on fermait la cours d'école, mais après on passait dans le champ pour rejoindre la cours d'école pour pouvoir s'amuser avec les voitures. Donc là, on a déjà un peu stoppé l'hémorragie. 2<sup>ème</sup> mesure qu'on va prendre, c'est la modification de la gestion de la borne télescopique. Vous avez une borne ici, qui est en principe fermée pendant les écoles, mais qu'on ouvre le soir, et qu'on ouvre le week-end. Surtout quand il y a des manifestations sportives. Ce que nous avons décidé de faire, c'est de modifier cette gestion. C'est-à-dire que dorénavant, cette borne elle sera toujours fermée. Et elle sera ouverte seulement quand il y aura des manifestations et la personne responsable de la manifestation viendra à la maison de commune chercher une télécommande pour pouvoir l'ouvrir. Donc vous avez là-dessus la cours d'école fermée lors de la manifestation. Après, une autre chose qui est prévue c'est la rénovation de l'éclairage public. Vous ne pouvez pas sécuriser des zones si l'éclairage ne suit pas. Et actuellement et bien l'éclairage dans cette cours ne suit pas du tout. Donc vous voyez que nous l'avons mis au budget 2014, cette proposition elle va être traitée la prochaine fois donc. C'est assez conséquent, c'est quand même 23 lampadaires que nous devons changer. Nous allons également changer la technologie avec du LED. Donc ça devient primordial. Ensuite une dernière mesure, cette mesure qu'en principe vous connaissez, c'est qu'il y a eu toute une étude dans la précédente législature sur le positionnement de caméras, que ce soit sur les Perraires ou bien sur le Corbier. Les Perraires, ça a été réalisé. Le Corbier, ça ne l'a pas été. Il est clair maintenant que, avec tout ce que nous constatons à l'heure actuelle, on se demande vraiment si ce n'est pas le moment de finir le projet et puis d'installer les 13 caméras qui sont prévues sur le Corbier. Là aussi, nous l'avons mis au budget 2014, il va falloir le débattre, mais à mon avis, ça devient hyper urgent. Un autre endroit sensible encore, c'est le dernier, c'est la halte CFF de Collombey, qui est toujours dans le même périmètre. Donc visiblement ça doit être les mêmes ! Vous avez donc, en principe, les CFF nettoyaient cette zone une fois par semaine, sur l'intervention de M. Buttet. Les CFF ont augmenté la fréquence, puisque c'est cinq fois par semaine maintenant qu'ils nettoient cette halte. Voilà, ça c'était juste le petit chapitre Corbier. Mais il y en a un qui arrive, qui est un peu plus conséquent.

Le 2<sup>ème</sup> sujet, c'est les passages piétons protégés. Il faut savoir que le canton a des nouvelles exigences concernant ces passages piétons protégés. Et si je vous fais cette présentation aujourd'hui, c'est déjà pour que vous soyez les premiers informés et, ensuite, que vous nous aidiez aussi à passer le relai auprès de la population, auprès des citoyens. Ce qu'il faut savoir, c'est que un passage piétons protégés, qui est marqué, au sol, le piéton a la priorité sur les véhicules. Que ça soit clair ! Ça veut dire aussi que ce passage piéton protégé peut être à l'extérieur d'une localité. Il peut très bien être dans une zone à 80 km/h. Et là, et bien le piéton, s'il veut traverser, la voiture doit s'arrêter. Il faut aussi savoir que la décision cantonale, ou les exigences cantonales, c'est vraiment de supprimer tous ces passages piétons qui sont en dehors des localités. Ensuite, il y a aussi à supprimer tous les passages piétons qui sont dans un axe d'une route. Ensuite, il faut que les décisions cantonales c'est aussi de rapprocher les passages piétons d'obstacles qui freinent la circulation. Si vous avez une longue ligne droite, même à l'intérieur de la localité, comme à Muraz par exemple, les passages piétons vont être enlevés du fait que le 50 km/h est rarement respecté. Maintenant, l'historique c'est qu'en décembre 2012, le canton nous a informé la démarche entreprise sur l'ensemble du territoire cantonal. En février, vous voyez 2013, on a analysé, suisse trafic plutôt a analysé tous les passages piétons de la commune. En avril 2013, on a reçu un rapport où on a dû prendre position. Et nous avons un délai fin août pour leur redonner notre prise de position et peut-être des améliorations ou des propositions surtout. Septembre 2013, le canton est revenu ici et on a fait une vision locale de tous les passages piétons qui nous créent des soucis. Et en septembre 2013 on a aussi enregistré, par le conseil communal, les modifications planifiées. Alors maintenant, ça rentre en fonction. Vous avez vu que certains sont déjà grattés, par exemple le passage piéton qui est au départ du remblai vers le garage Ford. Il a été gratté tout récemment. Alors maintenant je peux vous montrer 2-3 exemples. Ici, vous êtes à la sortie d'Illarsaz, donc dans le rond-point qui va sur Aigle. Ceux sont deux passages piétons qui sont hors localité, considérés comme hors localité. Ils vont être grattés ça c'est le 2<sup>ème</sup> (montre sur l'image) tout en conservant l'îlot central. C'est-à-dire que la voiture a dorénavant la priorité sur le piéton qui voudrait traverser. Voilà

un autre exemple ici. On vous montre un peu des trucs un peu différents ! Là vous êtes sur le long bout droit qui mène à Collombey-le-Grand. Le passage piéton est hors localité, celui que vous voyez là *c'est déjà après l'arrêt du bus* ( ? ) La variante que nous avons choisie et que nous avons proposée au canton, puis que le canton lui-même a aussi acceptée, c'était tout simplement de déplacer le panneau « entrée de localité ». Dès le moment où il rentre à l'intérieur de la localité, le passage piéton y reste. Après...

Autre exemple ici, par exemple le passage piétons est trop loin disons. Les voitures ont tendance à pouvoir accélérer. Donc ici va être déplacé, juste à la sortie du rond-point, vu que c'est un obstacle qui empêcherait la vitesse. Après... Celui-ci donc je viens de parler. Donc il a été gratté tout récemment, parce qu'il arrivait sur un trottoir qui finissait et bien justement là quoi. Donc 20 m plus loin il y en a un autre, il suffisait. Ici, c'est une autre problématique. Donc vous avez, c'est la route qui part sur St-Triphon, à la sortie de Collombey. Le gros problème qu'il y a, c'est que la voie est très large, du fait qu'il y a cette présélection. Et là, le canton ne souhaite pas avoir des passages piétons sur 3 voies. Donc là on est en train d'étudier, de conserver une présélection, on est en train d'étudier de mettre un îlot central pour ce passage piétons. Mais nous allons le conserver du fait qu'il y a la gare AOMC de l'autre côté. Voilà, là nous arrivons au morceau là. Ça, c'est l'intérieur de Muraz. Le constat ici, premièrement le passage piétons que vous (donc encerclé de rouge) est très peu visible lorsqu'on vient déjà depuis Collombey. Après, 2<sup>ème</sup> constat, ça c'est le plus dangereux je pense de notre commune, c'est le passage piétons qui est à l'intérieur de Muraz, dans le virage. Ça c'est des constats. Maintenant on va vous dire ce qu'on va faire.

Alors... la finalité de ça vous voyez, que le passage piéton qui est à l'intérieur du virage à Muraz va être déplacé 10 à 20 m en direction de Vionnaz. Donc pratiquement à la sortie du parking, de telle sorte que les voitures qui viennent soit depuis Vionnaz, soit depuis Collombey ça soit plus visible. On va l'aménager avec un feu, commandé par les piétons qui traversent. Et un petit feu de rappel sera sur l'une des façades, côté Collombey. Après, le passage... voyez celui-ci il va disparaître ! Le 3<sup>ème</sup> qui est en face du parking va disparaître. Et le 4<sup>ème</sup> qui est ici, il va être déplacé d'une dizaine de mètres. Pourquoi ? Parce qu'il est tout à fait dans l'axe de la route de la Vignette je crois. C'est le chemin de la Vignette qui descend là je crois. Donc là, c'est juste c'est là hein ? Ok. Donc ça, c'est Muraz. Après ici, il y a une autre problématique, c'est lorsque le bus s'arrête sur la place d'après le canton, il cache toute la circulation piétonne. Alors la proposition est simplement de reculer cet arrêt du bus, de le mettre en site propre et pas le long de la route. Le reculer de 2 m à peu près. Je crois que j'arrive tranquillement au bout ! Voilà, ça c'est le bout droit à la sortie de Collombey. Là aussi, le passage piétons est très loin là-bas, à la hauteur de la voiture blanche. La proposition a été faite et on s'est mis d'accord, c'est de l'avancer côté Collombey puis qu'il soit en axe avec la prochaine photo, vous voyez, on le met pratiquement dans l'axe de la route transversale. On va l'aménager. Il semblerait qu'il y ait une histoire de mètres aussi. Après ici, encore un qui nous a créé des petits soucis. Vous voyez c'est où il y a Büser Matériaux. Ça, c'est l'axe de la mobilité pour aller sur les digues du Rhône. Et puis là, comme il est hors localité, ce passage va être gratté, supprimé, mais conservé avec l'îlot et puis l'éclairage. Mais la voiture aura la priorité contrairement à ce qu'il y a maintenant. Là, c'est des passages, ben voilà c'est les derniers. C'est les passages vers les centres commerciaux. Là aussi, ils sont considérés comme hors localité, on aurait dû les supprimer. Puis quand on voit l'affut piétons pour aller au MC Do et tout, de l'autre côté, on a quand même mis la pression et là, c'est la seule exception qu'ils nous ont accordée le canton. C'est de les conserver. Celui-ci puis celui qui va de l'autre côté sur le MC Do. Je crois que c'est à peu près tout. Voilà, donc mon message c'est de faire passer. Que vous soyez aussi notre relai par rapport à la population, puis que vous sachiez pourquoi on le fait. Merci.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Je remercie l'exécutif pour toutes ces informations et nous pouvons passer au point suivant de notre ordre du jour, le point 7, questions. Je vous rappelle qu'à ce moment là, maintenant, chaque conseiller généraux a la possibilité de poser une question orale à un membre de la municipalité. Celui-ci doit y répondre, ou alors, s'il ne peut pas, il repousse à la séance suivante. Avant de passer la parole à la salle, pour poser d'éventuelles questions, je demande au conseil municipal si lors de la séance du 17 juin 2013 il a différé des réponses. Cas échéant, je lui cède la parole pour y répondre. Ou tout a été réglé ? bien puisque tout a été réglé et qu'il n'y a pas de question en suspens, je passe la parole maintenant à la salle et vous pouvez poser vos questions aux membres de l'exécutif. Oui ?

**Intervention de M. Roger Rhyner :** Roger Rhyner, cycliste invétéré de la commune. J'ai deux questions concernant les pistes cyclables. La 1<sup>ère</sup> est : Quelles sont les démarches qui ont été faites pour terminer la piste cyclable entre Collombey et Monthey et quand est prévue son inauguration ?

Et puis, la 2<sup>ème</sup> qui va un petit peu dans le même sens que les passages piétons qu'on a pu garder, mais où en est la mise en place de l'accès en mobilité douce dans la zone commerciale ? Merci.

**Intervention de Mme Sandra Cottet-Parvex :** Je vais répondre au premier point. Donc l'accès mobilité douce de Collombey à Monthey, donc l'accès sur le territoire de Collombey-Muraz a été effectué. Il est fait. Et maintenant il semble que Monthey ait réussi à avoir un accord de la PPE autour pour finir ce lien de mobilité douce entre Collombey et Monthey. Alors ça, il faudra plutôt s'adresser à Monthey, cette année encore.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Juste le micro svp, parce que après pour le pv ...

**Intervention de M. Roger Rhyner :** ... une inauguration sera prévue bientôt ?

**Intervention de Mme Sandra Cottet-Parvex :** Inauguration, cela ça m'étonnerait. Mais vous pouvez passer facilement à vélo dans très peu de temps. En ce qui concerne les zones de mobilité douce pour la zone commerciale, je ne sais pas exactement à quoi vous faites allusion. Vous avez des voies en particulier ?

**Intervention de M. Roger Rhyner :** Comment est-ce que l'on accède le plus facilement. J'ai vu qu'il y avait des zones piétonnes, enfin des passages piétons pour traverser, mais est-ce que ce n'est pas toujours facile d'arriver en vélo par là.

**Intervention de Mme Sandra Cottet-Parvex :** Bon là il y a les accès, vous avez les routes secondaires pour arriver avec les vélos. Il y a aussi les accès maintenant assez faciles avec la rue Pré-du-Pont pour aller soit sur la mobilité douce en direction du Rhône où vous avez les accès quand même maintenant qui sont plus ou moins définis à vélo.

**Intervention de M. Roger Rhyner :** Ok, moi ça ne me fait pas souci, en tant qu'adulte. Je traverse n'importe où, ça m'est bien égal. Mais quand j'ai les gamins qui viennent avec, j'ai un peu plus de souci des fois. Mais on va essayer de trouver les voies les meilleures pour arriver à ces centres commerciaux. Merci.

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Peut-être juste un complément, par rapport à ça, parce que ça ne dépend pas forcément de la mobilité douce. Mais on en a discuté dans d'autres contextes. Alors juste pour la piste cyclable, on s'est beaucoup moqué de Collombey-Muraz mais je pense que si on n'avait pas mis la pression, en réalisant notre côté, qu'on a repoussé, repoussé, repoussé on n'aurait pas la liaison jusqu'à Monthey cette année. Donc je pense que là, c'était une volonté délibérée de mettre un peu la pression sur nos voisins Montheysans. Et puis juste pour la liaison, vous savez qu'il y a le quartier du Verger qui est en discussion, qui devrait être mis à l'enquête, donc le plan a déjà été fait, il y a des bâtiments qui ont déjà été mis à l'enquête. Un des éléments importants là, c'est un passage sous le train. Donc sous la voie CFF et du côté de la municipalité on est attentifs maintenant à ce que la voie finalement couverte qui sera créée, laisse suffisamment de place pour la mobilité douce. Parce que là, ce sera une route de quartier et puis on aurait la possibilité d'avoir un trottoir, à voir sous quelle forme parce que l'on a vu que le canton n'était pas toujours très logique, enfin bon ... avec les passages piétons. Donc à voir sous quelle forme, mais là, il y aurait un accès avec la mobilité douce. Et ils ont la volonté de réaliser ça relativement à court terme.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Oui ?

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** Je peux rebondir sur la question qu'il a posée M. Roger Rhyner ? Nathalie Cretton. Je veux dire, moi je suis aussi une invétérée du vélo et puis c'est vrai que si je vais à la Coop, simplement pour ne pas la nommer, et que j'arrive avec mon vélo depuis Collombey-Muraz. C'est juste pas possible quoi. Je suis obligée d'aller sur le trottoir ou alors je dois être dans le trafic des voitures et puis je ne savais pas, je me pose aussi la question de savoir, si par hasard il y a quelque chose qui sera mis en place ?

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Vous êtes sûrement au courant, donc on avait essayé aussi avec les propriétaires privés qui se trouvent à proximité, de trouver des accès de facilité, notamment les ateliers du Tonkin qui auraient pu laisser ouvert leur barrière, mais là on a eu toujours des fins de non recevoir. Alors c'est vrai que la mobilité douce là-bas ce n'est pas la plus évidente. Je pense qu'avec le bus urbain on a déjà un plus et dès qu'on aura cet accès, justement, par le Verger, vous pourrez accéder directement quasiment tout le long sur une piste sécurisée. Vous arrivez au passage sous-voie puis après vous êtes directement à la Coop. Donc dans le quartier chez Cimo avec un trottoir, donc après l'accès sera nettement amélioré. C'est vrai il y a aussi d'autres endroits, si on parle des pistes cyclables où on a des réflexions. Ils sont mis dans les dossiers maintenant, après ce sera une question de coûts-bénéfices ! Est-ce que ça vaut la peine ? Je ne

pense pas à cet endroit là mais à d'autres endroits aussi ou peut-être que vous serez de toute façon appelés à prendre position.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Merci d'autres questions, oui ?

**Intervention de Mme Véronique Cottet :** Oui, Véronique Cottet. J'ai entendu que vous aviez pas mal développé les transports en commun sur la commune. J'aimerais savoir si, par rapport au développement de la population aux Neyres, si les transports en commun seront développés aussi. Notamment le matin et le soir, et pendant les périodes hivernales et pendant les périodes de vacances scolaires, où nos pauvres apprentis doivent se débrouiller pas mal par eux-mêmes.

**Intervention de Mme Sandra Cottet-Parvex :** En ce qui concerne les transports sur les Neyres, c'est vrai que pour le moment c'est un petit peu, peut-être le parent pauvre par rapport aux villages de la commune. Donc on n'a pas, pour le moment, de projets très précis dans ce domaine, mais c'est clair qu'on reste ouverts à essayer de trouver des solutions. On avait regardé éventuellement aussi par rapport aux problèmes avec les transports sur l'UAPE pour le retour aux écoles des Neyres, mais c'est vrai que là, ça demanderait d'instaurer des courses supplémentaires qui ont des coûts assez prohibitifs, de l'ordre de Fr. 80'000.- par année pour faire 4 courses supplémentaires. Donc là aussi, il faut voir, question de proportionnalité entre les coûts et les bénéfiques. Mais c'est vrai que c'est un sujet qui nous préoccupe aussi de pouvoir toujours essayer d'améliorer ces transports publics.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Oui, Maryline Hohenauer !

**Intervention de Mme Maryline Hohenauer :** Maryline Hohenauer du PLR. Lors de la dernière séance, j'avais posé une question sur la sécurité du carrefour près de la Meunière, au croisement de la Rue Pré-Raye et de la Rue de la Gare à Collombey, qui me faisait souci. Comme demandé, j'observe la situation avec l'installation des nouveaux piquets. Je prends patience et je prie tous les jours pour que les enfants, les vélos, le bus urbain, les cars postaux et les parents, toujours en retard, n'entrent pas en collision. Mais ce soir je suis carrément dépitée d'entendre l'application pour les passages piétons. Voilà, c'était ma question. C'était en fait : nos enfants reçoivent en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> enfantine un triangle en PVC de la part du TCS, qu'ils doivent porter. Cette année, nouveauté, les 1<sup>ères</sup> primaires ont reçu carrément un gilet à enfiler, avec capuche. Voilà, alors on les déguise en jaune, en orange fluo et puis on efface les traces au sol qui étaient pour eux déjà un repère qu'on a enlevé en zone 30, et maintenant on les enlève encore en zone 50. J'ai l'impression d'être au bowling. Les enfants sont les quilles et les voitures sont les boules. Franchement, ça fait souci. On a expliqué ce soir que les passages piétons stratégiques ont été enlevés. Mais j'ai aussi un souci sur la route principale de Collombey, où passe notre cher trame, des raies au sol ont été effacées. Comment voulez-vous que les voitures nous voient lorsque nous sommes sur le trottoir et que nous sommes donc à plus de 4 m de la première ligne jaune pour traverser ? J'ai testé vendredi avec mes enfants. Je pense qu'il a fallu presque 10 minutes pour pouvoir traverser. Alors oui, les patrouilleurs scolaires enfants sont formés, supervisés par leur tâche. Mais en leur donnant des responsabilités, ceux sont aussi des enfants qui sont mis en danger. Il n'y a qu'à voir lors de la feuille d'inscription, plus de la moitié de la feuille est sur les primes qu'ils vont recevoir en cas d'accident, en cas de blessure et en cas de mort. Voilà. Estimer la vitesse, pour un enfant, de l'arrivée d'un véhicule, stopper les camarades pressés de traverser, gérer les passages du train et stopper les autos parfois récalcitrantes, toutes ces tâches ne devraient jamais être confiées à un enfant. Rappelez-vous, il y a encore quelques années, le drame qui s'est passé à Vouvry. Je pense ici au sérieux de la tâche. A la responsabilité, à la régularité de travail qui les fait arriver systématiquement en retard en cours. Bref ! Je suis persuadée qu'être patrouilleuse ou patrouilleur doit être géré par un adulte, par exemple, pour une personne en recherche d'emploi. Voilà, j'espère que vous avez compris mon souci et que le concept de la sécurité des enfants dans la commune soit une priorité. Merci.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Donc c'est un message. Est-ce que vous avez une question particulière ?

**Intervention de Mme Maryline Hohenauer :** Ma question c'est : Pourquoi, les premiers traits jaunes du trame sur les passages piétons ont été effacés ? Est-ce que c'est par rapport au respect de la loi des chemins de fer, la loi de la circulation routière ? Si c'est pour cela, pourquoi ils ont été faits auparavant et on les efface maintenant ? Est-ce une nouvelle loi ? Et est-ce que l'on ne peut pas avoir des objections aussi à appliquer ces lois ? C'est quand même je crois la seule commune en Valais qui a un trame qui roule et je

pense que rien que ça, ça mériterait d'être une exception. Et puis, pour les patrouilleurs scolaires, voilà, j'invite à la réflexion, merci.

**Intervention de M. Jean-Luc Planchamp :** Je vais vous répondre tout de suite. C'est très simple parce que l'on est en plein dedans avec ce sujet. Faut croire quand même que la sécurité elle est hyper importante pour nous aussi. La dernière fois, je vous avez dit, que dans le quartier de la gare, qu'on mettait ces poteaux là pour faire un test. Ils étaient en test. Donc laissez-nous peut-être finir le test et on verra si vraiment c'est concluant ou pas. Je crois c'est la première des choses. Laissez-nous quand même un tout petit peu de temps, parce qu'on ne va pas les mettre, puis les enlever quelques jours après. J'aimerais aussi dire que les parents ont une grande part de responsabilité sur la manière de fonctionner, la manière d'amener leurs enfants au plus près de l'école. On n'a pas heu ... ce problème là il n'existe pas qu'à Collombey ? Il existe aussi, encore tout récemment à Muraz, où j'ai reçu un téléphone. C'est aussi une discipline à avoir au niveau des parents. Je conçois. Mais ne faites-vous pas de souci que la sécurité elle y est pour quelque chose, en tout cas pour nous, c'est une priorité. Maintenant, l'histoire des patrouilleurs c'est super intéressant. Je ne sais pas pourquoi ça vient aujourd'hui cette réflexion parce que l'on est en plein travail dessus. On s'est déplacé, il n'y a pas si longtemps, avec le canton, pour voir effectivement ces patrouilleurs. Premièrement, les 2 patrouilleurs que nous avons du côté de la Maison de Commune, ils ne sont peut-être même pas placés au bon endroit, parce que les enfants maintenant ils ne traversent pas là, ils traversent beaucoup plus bas, en ligne droite, en direction de l'école. Ça, c'est le n° 1. N° 2 on s'est aussi aperçu qu'il y a une voie de chemin de fer, donc ça vous le savez tous, ça a été gratté. C'est le canton qui l'a gratté tout simplement parce qu'il n'y a pas de passage piétons qui traverse une voie de chemin de fer. Un train, vous pouvez l'imaginer, un trame ne s'arrête pas sur 10 m ou 15 m quand il doit freiner. Donc pour eux, d'enlever le marquage au sol, pour eux, c'est tout simplement que le piéton n'a plus la priorité. Il doit regarder à gauche et à droite pour traverser. Alors effectivement, c'est des enfants qui traversent. Tout à fait. Après, le patrouilleur, on s'est aussi aperçu avec le canton, quand on s'est déplacé sur place, que ce n'était pas évident parce qu'il doit mettre, être sur la route pour pouvoir faire passer le... et puis c'est vrai que de confier à des enfants ça, c'est premièrement il faut une formation qui est au-dessus de la moyenne et puis surtout des enfants qui sont très éveillés. Ils ne peuvent pas faire n'importe quoi. Alors, à ce sujet là, on a reçu tout un dossier du canton, avec un travail de diplôme d'un universitaire de la police. Je ne sais pas quoi ! Ça n'a jamais été fait. Une autre réflexion par rapport à : comment aider les enfants à traverser des axes qui sont très fréquentés ? Et ça, c'est un travail qu'on est en train de faire, au niveau de la commune, maintenant, pour voir si effectivement, on devrait enlever les enfants ici parce que c'est un axe qui est relativement dangereux, enfin dangereux, où il y a beaucoup de circulation. Mais laissons-nous là-aussi quelques jours, quelques semaines parce que c'est à l'étude et puis, ne soyez pas étonnés si vous voyez l'appointé Guérin, de la police municipale, parce qu'il va faire tout une étude, du nombre d'enfants qui traversent à ces passages, la semaine prochaine normalement et la semaine d'après, sur 2 semaines. Voilà, si je peux déjà vous tranquilliser.

**Intervention de Mme Maryline Hohenauer :** Je vous remercie pour toutes ces informations et je voulais insister pour que l'information passe aussi par les profs aux écoles. Si des passages piétons ont été enlevés et que la manière est peut-être différente pour traverser dans les zones 50. Je pense que ça serait bien que la police donne une information claire à toutes les classes. Merci.

**Intervention de M. Jean-Luc Planchamp :** Juste une information puis je pense que je m'arrêterai sur ce sujet là. Mais dans la prochaine revue, on veut faire un article là-dessus pour expliquer aussi à la population qu'est-ce qu'il en est de ces passages piétons. Parce que l'on est conscient autour de la table que ça ne va pas très bien être perçu. On le perçoit d'ailleurs, on se pose des tas de questions et tout d'un coup, si on voit qu'il n'y a plus de passages piétons dans la commune... Donc on a un effort, un gros effort d'information à faire. Et on va profiter du journal de la commune pour le faire passer.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Oui, M. Sotillo ?

**Intervention de M. José Sotillo :** José Sotillo. J'aimerais m'adresser également à Jean-Luc Planchamp. Tu nous as présenté tout à l'heure les déprédations, les souillures et courses de voitures du côté du Corbier. Je pense que l'on peut faire un copier/coller avec les Perraires. Mais aux Perraires, on a des caméras. J'aimerais savoir si ces caméras ont déjà été utilisées une fois.

**Intervention de M. Jean-Luc Planchamp :** Je me suis aussi posé la même question quand il y a eu les premières interpellations de quoi il se passait des trucs sous le préau là-bas derrière. En l'occurrence, les

Perraires ça fonctionne. Le système fonctionne. Il est relié directement à la police municipale de Monthey. Ils interviennent, ils regardent les images dès le moment où ils sont au courant, où ils ont été mis au courant qu'il y avait quelque chose qui s'est produit. Il n'y a pas quelqu'un en permanence derrière, que ce soit clair. Ils sont là vraiment pour déterminer ce qui s'est passé puis c'est simplement comme ça que ça fonctionne. Mais je me suis aussi posé la question, José.

**Intervention de M. José Sotillo :** Quand on voit justement, tous les dimanches matins, ou samedis matins du côté de la table de ping-pong, sous le couvert aux Perraires, on se pose la question s'il y a un Mc Donald qui se trouve à cet endroit là, vu ces souillures et je pense que là, la voirie doit prendre en tout cas une heure le lundi matin. Je pense qu'il serait bon, une fois, de contrôler, d'essayer d'identifier ces jeunes puis d'aller les réveiller le dimanche matin et d'aller leur faire comprendre que ce n'est pas comme ça que ça se passe.

**Intervention de M. Jean-Luc Planchamp :** Tout à fait, mais il n'y a pas qu'un Mc Do dans la commune, il doit y en avoir plusieurs je crois avec les déchets.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Oui ?

**Intervention de M. Jacques Borgeaud :** Borgeaud Jacques, Illarsaz. J'aimerais un renseignement, savoir où en est la correction du Rhône, à la hauteur des Raffineries et Illarsaz et puis les compensations écologiques qui y sont liées ?

**Intervention de Mme Sandra Cottet-Parvex :** Alors en ce qui concerne la correction au niveau de la Satom, là c'était toujours, en fait, il y a une opposition de la Satom et de Tamoil si je ne fais pas erreur. Donc là, c'est en opposition donc c'est pour le moment devant le tribunal et ce qui concerne Illarsaz, donc là il y a des mesures anticipées pour le renforcement des digues d'Illarsaz qui sont maintenant élaborées et qui vont être prises. Et puis, en terme de mesures de compensation, donc c'était d'améliorer le lien écologique entre les berges du Rhône et puis le canal Stockalper par le canal de la Poutille. Là où ils vont dégrapper une zone, le bord du chemin et le mettre en prairie.

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Peut-être juste pour compléter aussi, de ce côté-là ! On vous avez dit, je crois que je vous avais dit la dernière fois qu'on allait essayer de faire le maximum pour protéger nos terrains agricoles, ça faisait partie de notre programme de législature aussi sur Rhône 3, donc on va continuer. Les deux Conseils d'Etats vaudois et valaisan ont déjà décidé ce qu'ils voulaient faire. Ça n'a pas encore été mis à l'enquête sur le secteur d'Illarsaz qui n'est pas dans les mesures prioritaires, mais ils ont déjà décidé. Nous c'est ce que, je crois que je vous en avais parlé brièvement aussi lors d'une dernière séance. On a contacté nos homologues d'Aigle pour trouver une solution commune. Donc eux, ils sont prêts à discuter, ils l'ont toujours dit, dire qu'on peut s'étendre sur le côté vaudois. Leur souci, c'est que ça ne leur coûte rien. Mais ils sont quand même ouverts à la discussion puis après, ça nous permettra d'aller trouver nos homologues, enfin nos Conseillers d'Etats respectifs et ce qui fait qu'on continue notre tour de municipalité. On avait invité le conseil municipal de Monthey pour discuter des thèmes, on avait invité le conseil municipal de Vionnaz et le conseil municipal d'Aigle est déjà invité. On aura l'occasion d'avoir une séance commune, pour traiter surtout de la correction du Rhône, également de la Raffinerie et puis ensuite bon la politique d'agglomération et les collaborations générales. Mais à l'heure actuelle il n'y a pas de, on n'a pas reçu de précision sur ce dossier.

**Intervention de M. Cédric Perret :** Cédric Perret au PDC, deux questions. La 1<sup>ère</sup> à Sandra. Le bus urbain, est-ce que les gens de Muraz vont continuer de changer pour aller sur Monthey ?

**Intervention de Mme Sandra Cottet-Parvex :** Continuer de changer pour aller sur Monthey par le bus urbain, par la zone commerciale, tu veux dire ? Oui, effectivement ils vont continuer de pouvoir accéder à Monthey par ce changement là oui, qui est le changement, la connexion entre les deux lignes.

**Intervention de M. Cédric Perret :** Donc ce ne serait pas plus judicieux que le bus fasse une sorte de 8 ? Donc il part de Muraz et il fait le tour sur Monthey et après il revienne sur Muraz ? Comme ça, ça ferait des correspondances directes de Monthey - Muraz ?

**Intervention de Mme Sandra Cottet-Parvex :** Donc là, il faut voir aussi par rapport au tour qu'il peut faire, puisqu'on a un bus hein, par rapport à la cadence qui est toutes les 30 minutes.

**Intervention de M. Cédric Perret :** Oui, bon ça ne change pas le problème, de toute façon les deux bus se retrouvent à chaque ½ heure au centre commercial. Simplement, ça éviterait le changement des petites

grands-mamans, avec leurs commissions, qui vont à la Migros, elles sont obligées de changer à la Coop. C'est ça ma question.

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Alors comme j'étais présent quand on avait discuté ce point là, donc nous on était assez ouverts à ça et puis ceux qui étaient le plus opposés, c'étaient les Montheysans. Donc on est obligés d'être d'accord des deux côtés. Et puis surtout, on avait eu des remarques aussi de parents d'élèves, d'enseignants qui disaient : Mais si l'enfant oublie de sortir, au moins il reste dans la boucle, à moi, je vous dis ce qu'on m'a dit, il reste dans cette boucle là et puis il ne se retrouve pas à la piscine de Monthey. Mais le principal souci c'était surtout les Montheysans qui voulaient garder cette boucle-là mais on a déjà rediscuté aussi avec Car Postal, ça ne va pas changer pour l'année prochaine.

**Intervention de M. Cédric Perret :** Et une autre question pour Jean-Luc. Quel est le plan de circulation dans les environs de chez Büser Matériaux, Auto et consort, parce que le vendredi soir c'est un véritable gymkhana, je pense, entre ceux qui rentrent sur Monthey qui sont sur la route cantonale et puis ceux qui essaient d'éviter en passant par la zone industrielle. La zone commerciale pardon.

**Intervention de M. Jean-Luc Planchamp :** Je ne sais pas que te répondre, mais le plan de circulation, c'est dû... aux embouteillages tu parles là, je pense ? Je crois que je l'ai subi la même chose que la majorité dans cette salle ! Il n'y a pas, pour l'instant de plan de circulation. Il n'y a pas une étude, mis à part le projet de la route qui partira en direction de la patinoire, qui aurait un accès direct sur Monthey pour ceux qui iraient sur Monthey, il n'y a, à ma connaissance mais peut-être que Yannick tu as une autre information, mais à ma connaissance il n'y a pas de projet actuellement en cours, si ce n'est d'avoir un peu plus de patience de jour en jour.

**Intervention de M. Cédric Perret :** Non, ça c'est clair mais parce que, à un moment ou l'autre, il n'y avait pas un sens interdit sur la route, le long du canal, pour remonter en direction du Mc Do, qui passe devant chez S.T.U, ou quelque chose comme ça ?

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Oui, alors peut-être juste pour la route dont vient de parler Jean-Luc, elle est toujours en projet, mais elle est bloquée aux services cantonaux parce qu'il y a des oppositions contre cette route, en particulier du service de l'agriculture, et puis parallèlement à ça, c'est juste, donc vous avez vu qu'il y a aussi, la route, Mikaël pourrait vous en parler aussi, donc dans la zone commerciale, Près-du-Pont, qui aura un sens de circulation et là, après il s'agira surtout de le faire respecter. Donc là, c'est juste, il y a un sens de la circulation, une fois que la route sera terminée, opérationnelle, il y aura le marquage, il doit y avoir un sens de circulation.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Oui, M. Moerch ?

**Intervention de M. Philippe Moerch :** Je voulais simplement parler du site Internet de notre commune, qui présente les autorités politiques, les différents membres en partie de ces groupes, etc... et la présentation est très bien faite sur le site Internet. Par contre, ce qui nous étonne, ce qui m'étonne, c'est que les adresses e-mail qui ont été données pour les membres de ces différentes commissions sont, les adresses personnelles de ces membres, et non des adresses finissant, du style, @collombey-muraz.ch. Comme il avait été convenu, initialement, semble-t-il. Donc ma question, est-ce que cela est un oubli, ou une erreur, est-ce que l'on va corriger ça, et peut-être, dans quel délai ? En fait, sans vouloir exagérer mais dans une époque où on parle de plus en plus de protection de la sphère privée, je pense que notre commune doit autant faire que possible, appliquer des principes de protection de la sphère privée. Merci de votre attention.

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Alors je ne suis pas certain qu'on avait convenu de créer des adresses @collombey-muraz.ch, pour les conseillers généraux. Sauf erreur, ça n'a pas été le cas, ça n'a jamais été discuté. Mais nous, ce qu'on avait vécu, c'est que même du côté du conseil communal, ce n'est pas le cas cette fois-ci, il y a plusieurs collègues qui préféraient garder leur adresse, pour ne pas avoir 2 ou 3 adresses, donc c'était principalement la raison pour laquelle on ne générerait pas forcément une adresse @collombey-muraz.ch. Maintenant, je peux imaginer, si on veut protéger la sphère privée, c'est vrai qu'on imagine qu'Obama est derrière chaque boîte mail ces derniers jours, mais on pourrait imaginer simplement que cette adresse ne soit pas forcément visible et là, je pense qu'il y a des possibilités techniques. Juste aussi vous dire en passant, et vous aurez l'occasion de vous exprimer lors du budget, on a mis un petit montant au budget pour un concept de communication et l'idée c'est après, il faudra qu'on puisse refaire aussi ce site Internet qui donnera aussi d'autres possibilités, probablement de masquer ces adresses. Donc là, il

faudra qu'on modifie. Je ne suis pas certain que chaque membre du conseil général souhaiterait une adresse@collombey-muraz qu'il faudrait ensuite gérer, dévier sur votre boîte mail. Mais je pense que s'il y a des demandes individuelles on peut toujours en discuter.

**Intervention de M. Philippe Moerch :** Ok, merci.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Autre question ?

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** Etant sensible à l'environnement, je voudrais juste savoir où en était l'élaboration, ou enfin le commencement du règlement du traitement des déchets. Je ne sais pas où ça en est, merci.

**Intervention de Mme Sandra Cottet-Parvex :** C'est clair que c'est un sujet qui est très important maintenant, puisque vous savez très bien que nous n'avons encore pas de règlement sur le traitement des déchets. On est une des, je pense, des seules communes à ne pas avoir ce règlement. Donc là, nous travaillons d'arrache-pied sur ce règlement, d'élaborer vraiment une version finale du règlement avec différents principes pour l'introduction d'une taxe, qui vous sera prochainement présenté.

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** Mais on a un délai, enfin une date, quelque chose à se mettre sous la dent ou bien ?

**Intervention de Mme Sandra Cottet-Parvex :** Non non, il n'y a encore pas de date. Mais vous saurez prochainement en fait l'évolution de ce dossier, mais c'est un dossier qui nous préoccupe essentiellement au niveau de la commission de l'environnement, la question des déchets.

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** Merci

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Oui, Diane Turin !

**Intervention de Mme Diane Turin :** Bonsoir, Diane Turin. Alors moi j'ai une question pour Jean-Luc. Avant on a parlé des zones de trafic dangereuses. On a évoqué plusieurs zones, mais on n'a pas évoqué la zone des Ronziers, à l'entrée de Muraz, qui, selon moi est une zone où il y a un manque de signalisation et d'éclairage qui en fait un élément quand même assez dangereux. Donc je voulais savoir ce qu'il en était de cette zone qui a été refaite récemment. Merci de votre attention

**Intervention de M. Jean-Luc Planchamp :** Je peux répondre tout de suite donc on parle de ce fameux petit truc là, que tout le monde connaît. On a beaucoup de photos, on a reçu beaucoup de photos. On a reçu des photos comme ça, avec l'alignement des enjoliveurs au bord de la route. Donc j'étais presque sûr que ça venait ce soir ici autour de la table. Donc ce n'est pas une surprise. Ce que nous avons fait, donc premièrement, c'est le canton qui a décidé, que ce soit clair, ce n'est pas de notre propre volonté d'avoir fait cet îlot ! Bien que, si on réfléchit, la raison de l'avoir fait c'est simplement pour freiner la vitesse sur ce long bout droit, que ce soit clair. Alors à la base, l'idée elle était judicieuse. Après, c'est la confection de l'îlot qui nous crée un souci. Il faut savoir qu'il fait 6 m de large. Pour ceux qui ne l'auraient pas calculé, allez-y, s'il fait 6 m ! Ensuite, il est très peu visible. Surtout la nuit, l'éclairage étant un peu plus haut. Donc, lorsque l'îlot a été terminé, à la réception des travaux c'était, je ne me souviens plus, j'ai les dates à quelque part d'ailleurs, le 10, bref ! À la réception des travaux déjà au niveau du technique ici de la commune, on a dit il y a quelque chose qui ne joue pas, dans cet îlot. Donc on a émis des réserves. On a apporté des réserves, on a écrit une lettre. Le canton nous a répondu clairement que c'était une zone à 50 km/h et que, si on la passait vraiment à 50 km/h on pouvait l'éviter. Après, il est clair qu'on a eu des lettres. On a eu, on n'est pas obligé, on a rien à cacher, il y a eu un scooter qui est tombé. Une jeune fille, je crois qui est tombée. Mais pas grave, elle n'as pas été blessée. C'est clair que ça nous a fait réagir. Après on a eu une 2<sup>ème</sup> lettre ici, c'est aussi d'ailleurs une moto qui est tombée de nouveau, aussi avec des dégâts matériels. Là, on a de nouveau récrit au canton. Et je crois Yannick que tu as téléphoné, si c'est juste pour vraiment améliorer cet îlot. Alors il faudra améliorer la visibilité. On leur a demandé de poser des catadioptrés sur le côté, ils n'ont pas jugé utile jusqu'à maintenant, il faudra peut-être qu'ils le fassent, parce que j'ai vu des îlots dans le centre du Valais, où il y a des catadioptrés qui sont dessus. Donc, il n'y a pas de raison de ne pas en mettre chez nous. Mais disons que pour te tranquilliser, c'est un ... j'avais une mappe complète ici, j'avais pris avec au cas où. Donc c'est un... on se pose beaucoup d'interrogations là-dessus. Il est dangereux et puis d'ailleurs, à voir les traces il n'y a pas que un véhicule qui a été tout droit là !

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Peut-être juste comme c'est moi qui ai eu le dernier contact parce que quand on en a discuté avec Jean-Luc, on est arrivés à la conclusion qu'il fallait absolument faire quelque chose rapidement. On aurait très bien pu renvoyer la balle au canton en disant que ce n'est pas de notre responsabilité. Nous, on s'est dit : On ne veut pas qu'il y ait un accident ! Après, à savoir qui est responsable, c'est un autre problème. Ce qui fait que normalement, en début de semaine, je ne suis pas repassé aujourd'hui, mais j'ai encore rappelé vendredi passé, on m'a promis qu'il y aurait au moins une signalisation provisoire avec des catadioptres et puis après on aura le temps de discuter. L'important c'est qu'on voit. Donc il devrait y avoir des petits, je ne sais pas si c'est, pas des cônes, mais des petits trucs qui descendent, de 25-30 cm de haut, plus les piquets à neige. Bon les piquets à neige ça ne dure pas longtemps, mais après, même s'il faut laisser ces petits piquets pendant 6 mois, ou 8 mois, que les gens le voient. On a le temps de régler après les questions de responsabilité, de qui paie quoi. Mais nous, on ne voulait surtout pas qu'il y ait un accident grave à cet endroit là. Puis on a dit que sinon et bien la commune, même si ce n'est pas notre tâche, on prendrait nos responsabilités puis on ferait quelque chose.

**Intervention de M. Jean-Pierre Rouiller :** Jean-Pierre Rouiller. Je rebondis sur cet îlot et du côté amont, il y a un trottoir qui se termine en cul de sac. Et on a un arrêt de bus à Cana Myriam. Alors on est au bout du trottoir et ensuite, si on veut continuer à pieds, cheminer à pieds pour aller en direction de Cana Myriam où il y a l'arrêt de bus, on doit être sur l'herbe. Il y a des bouches d'égouts et moi je trouve que ce serait bien quand même de goudronner un petit peu le bord pour que celui qui descend à pieds, ou bien qui fait le tour par le chemin des couailles là, il arrive, le piéton ne soit pas obligé de marcher sur la route. Je vous remercie de votre attention.

**Intervention de M. Yannick Buttet :** Je ne sais pas s'il y a beaucoup de gens qui vont prendre le bus à Cana Myriam, mais c'est possible ! Toujours est-il, non, non mais je pense que la remarque elle se justifie. Toujours est-il que l'on a essayé dans d'autres secteurs, qui étaient plus dangereux de demander des prolongations de trottoir, mais aussi à cet endroit là plusieurs fois et le canton ne veut plus faire des trottoirs en-dehors de la zone à bâtir donc là on a un vrai souci, de ce côté-là. On avait le souci, maintenant on a pu le régler, mais c'est un souci qu'on avait, sauf erreur de ma part, entre Collombey-le-Grand et le quartier de la Fin et puis maintenant qui a été résolu entre-deux par l'extension de cette zone.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Oui M. Sallin !

**Intervention de M. Didier Sallin :** Didier Sallin, PDC. Une petite question, depuis que, ça fait bientôt 12 mois qu'on est en collaboration avec la police municipale de Monthey, est-ce que, après tous ces mois de collaboration, on a entière satisfaction du service fourni par la police de Monthey ?

**Intervention de M. Jean-Luc Planchamp :** Je pense, on l'a dit tout récemment encore dans le journal, que en tout cas les prestations que la police de Monthey nous offrent elles sont, à mon avis optimales. Je pense que vous les avez vus tourner, ils sont 9 h par jour sur notre commune, juste pour dire. 9 h par agent, c'est-à-dire 18 h si on compte que c'est des patrouilles de 2. Ça, il faut le savoir quand même ! Donc je crois que la population, en tout cas, il y a très peu, très peu d'avis négatifs. Sauf quand vous devez payer une amende de Fr. 40.- comme M. Buttet l'a payée la semaine passée. Mais mis à part la plaisanterie, je crois que l'on a eu que des retombées positives. Alors si vous avez entendu le contraire il faut nous le dire. C'est clair qu'ils sont disponibles 24h/24h, il ne faut pas l'oublier. Il y a beaucoup de citoyens qui oublient qu'ils peuvent leur téléphoner en direct ! Il y a une ligne, si tout d'un coup vous vous apercevez à 2 h du matin qu'il y a du bruit, vous pouvez leur téléphoner, il y a des patrouilles qui sont là, qui descendront. Et je crois que, personnellement en tout cas, c'est plus que positif.

**Intervention de M. Didier Sallin :** Merci d'ailleurs de nous l'avoir confirmé.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Mme Cretton ?

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** Nathalie Cretton, je me permets quand même juste de dire que je n'ai pas vu beaucoup d'améliorations devant les écoles. Il y a toujours les parents qui viennent parquer aux Perraires et qui n'ont rien à faire là. Bien sûr, normalement, ça devrait être le citoyen qui ne devrait pas aller parquer là, ça on est d'accord, mais en attendant, il y a toujours plein de voitures. Donc je tiens quand même à le préciser que ça n'a pas beaucoup changé de ce côté-là. Le reste certainement, mais en tout cas là pas.

**Intervention de M. Jean-Luc Planchamp :** Je peux juste répondre que la semaine passée déjà, on a téléphoné 2 fois à la police, à Muraz. La 1<sup>ère</sup> fois parce que ce n'était plus possible de rouler, il y avait trop

## CONSEIL GENERAL

---

de voitures. Et puis aux Perraires, ils sont déjà intervenus plusieurs fois. Mais effectivement ils pourraient venir tous les jours ! Ils font aussi beaucoup de prévention entre nous. Ils sont aussi avant et après, ils ne sont pas des fois pendant. Je crois que c'est une certaine discipline à avoir, c'est très difficile. La police elle ne sera jamais là au bon endroit et au bon moment. Que ce soit bien clair, c'est une règle absolue que tout le monde sait. Mais je crois qu'ils font le maximum et si vous pouvez me prouver le contraire, je crois que c'est bien volontiers que j'accepte.

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** Non, non, mais simplement de venir à 8.15 h alors que les enfants commencent à 8.30 h et que les mamans ou les papas qui amènent leurs enfants voient la police à 8.15 h, effectivement il ne faut pas parquer là. Ce n'est pas à 8.15 h qu'il faut venir, c'est à 8.30 h, pour les attraper !

**Intervention de M. Jean-Luc Planchamp :** D'accord, alors je ...

**Intervention de Mme Nathalie Cretton :** Parce qu'autrement, moi je suis désolée, la prévention ça va un moment, et puis après à un moment donné il faut aussi peut-être sévir !

**Intervention de M. Jean-Luc Planchamp :** Mais pas de souci, je réitère ta remarque, oui volontiers, oui, pas de souci.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Autre question dans la salle ? Alors merci à la municipalité d'avoir répondu à ces nombreuses questions. Nous pouvons passer au point 8 de l'ordre du jour, sous le point divers. Je passe la parole à la salle, s'il y a des observations, des remarques ou différentes choses.

**Intervention de M. Cédric Zürcher :** Mesdames et Messieurs, Cédric Zürcher. On nous a annoncé une assemblée extraordinaire. Somme toute, la seule chose d'extraordinaire que j'ai vue ce soir malheureusement, c'est que l'on n'a pas traité des postulats qui étaient en attente. Je pense que l'on n'aurait pas dû s'en faire l'économie. Voilà, c'est simplement ça et je pense que, à l'avenir, il faut profiter de toutes les occasions pour traiter ce qui est à traiter, tout ce qui est abattu n'est plus à abatte.

**Intervention de M. Bertrand Fontannaz :** Autre remarque ? Si ce n'est pas le cas, j'informe les membres du bureau que nous siégerons le 13 novembre 2013. J'invite aussi les scrutateurs à venir me rejoindre en fin de séance. Sinon je vous communique à tout le monde que la prochaine séance du conseil général qui aura pour but l'adoption du budget se tiendra le lundi 16 décembre 2013. Alors j'ai entendu que certains voulaient participer à des inaugurations, peut-être pour l'apéritif, nous prévoyons un apéritif en fin de séance, pour montrer aussi que ça fait une année que nous siégeons et puis que je crois que ce sera un moment de convivialité après le budget. La séance, nous définirons. Ça sera certainement à 20 h la séance. La séance de quoi ? Du bureau ? Mais je vous enverrai un mail, à 20 h. L'ordre du jour je vous l'enverrai aussi par mail. S'il n'y a plus de prise de parole, il me reste à vous remercier toutes et tous et à vous souhaiter une bonne fin de soirée. Merci

### LE CONSEIL GENERAL

#### DE LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

LE PRESIDENT

Bertrand Fontannaz



LE SECRETAIRE

Samuel Rouiller

